



Metrologic Group
Société anonyme au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 6, Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
322 882 705 RCS Grenoble

Autres Informations relatives à la société Metrologic Group dans le cadre de l'offre publique d'achat visant ses actions, initiée par Tridimension Holding¹ (l'« **Offre** »)



Le présent document relatif aux autres informations de la société Metrologic Group a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») le 3 juillet 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de Metrologic Group.

Le présent document complète la note d'information en réponse de Metrologic Group sur laquelle l'AMF a apposé son visa sous le n° 12-318, en date du 3 juillet 2012, après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique visant les actions de Metrologic Group initiée par Tridimension Holding.

Le présent document d'information est disponible sans frais au siège social de Metrologic Group : 6, Chemin du Vieux Chêne – 38240 Meylan, ainsi que sur le site Internet de Metrologic Group : www.metrologic.fr et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

¹ Tridimension Holding est une société par actions simplifiée, dont le siège social est sis au 6 Chemin du Vieux Chêne, 38240 Meylan, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 530 993 245 (« **Tridimension Holding** »).

I. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
II. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT.....	3
III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	3
A. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE	3
B. ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D'ACHATS D'ACTIONS ET D'ACTIONS GRATUITES DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2011.....	4
C. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	4
D. AUTORISATION DE REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL	5
E. PACTES D'ACTIONNAIRES	5
F. HISTORIQUE DU COURS DE BOURSE DE L'ACTION METROLOGIC	5
IV. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	6
A. CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
B. LIMITATIONS DE POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES	6
V. RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 SEPTEMBRE 2011	7
VI. EVENEMENTS RECENTS	93
VII. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 31 MARS 2012.....	94

I. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que le rapport financier annuel 2010/2011 de Metrologic Group (« **Metrologic** » ou la « **Société** ») publié le 31 janvier 2012 (le « **Rapport Financier Annuel** »), ainsi que le rapport semestriel de la Société (le « **Rapport Semestriel** ») publié le 28 mai 2012, sont insérés dans le présent document regroupant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société. Ce document est disponible sur le site Internet de la Société (www.metrologic.fr) et mis gratuitement à la disposition du public au siège social de la Société sis 6, Chemin du Vieux Chêne – 38240 Meylan.

II. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document qui a été déposé le 3 juillet 2012 et qui sera diffusé le 4 juillet 2012, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre initiée par Tridimension Holding et visant les actions de Metrologic. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée »

A Meylan,
Le 3 juillet 2012,

Philippe Cimadomo
Président Directeur Général

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

À la date de la diffusion du présent document, le capital social de la Société est de 1.000.000 euros, divisé en 4.000.000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de € 0.25, chacune entièrement libérée et toutes de même catégorie. Le nombre total des droits de vote s'établit à 5.252.141.

Les actions Metrologic sont admises aux négociations sur le marché Eurolist (compartiment C) de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR 0000073975.

A. Répartition du capital social et des droits de vote

La répartition du capital est la suivante à la date de la diffusion du présent document :

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % des droits de vote
Tridimension Holding (directement)	2.311.464	57,78%	2.311.464	44.01%
Financière Metrologic ⁽¹⁾	1.284.628	32,12%	2.569.256	48.92%
Total Tridimension Holding (directement et indirectement)	3.596.092	89,90%	4.880.720	92.93%
Actions auto-détenues ⁽²⁾	33.023	0,83%	33.023	0%
Flottant	370.885	9,27%	371.421	7.07%
Total	4.000.000	100%	5.252.141	100%

(1) Financière Metrologic (anciennement Philippe Cimadomo Holding) est détenue à 100% par Tridimension Holding.

(2) Incluant les 2.546 actions acquises par Portzamparc dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 30 juin 2009 avec la Société.

Note : Les 33.023 droits de vote attachés aux actions auto-détenues sont théoriques dans la mesure où ces actions sont privées de droit de vote

Le nombre de titres donnant accès au capital a évolué comme suit depuis le 30 septembre 2011:

En unité	Nombres d'Actions	Dont titres auto détenus	Nombre d'options	Actions gratuites
Au 30 septembre 2011	4.000.000	34.625	25	1.602
Levées d'options		1.602		1.602
Attribution d'options et d'actions			25	
Pertes d'options				
Opérations sur actions propres				
A la date des présentes	4.000.000	33.023	0	0

La situation des plans d'options de souscription d'actions existants au 30 septembre 2011 est la suivante :

Date d'attribution	Nbre Attribuées (A)	Nbre Radiées (B)	Nbre Exercées (C)	Solde (A-B-C)	Conditions d'exercice Immédiat	Conditions d'exercice < 1an	Conditions d'exercice > 1an	Non levée	Prix de levée en €	Date de Début de Levée	Date de Fin
17/05/2002	2.200	225	1950	25	0	0	0	25	35,53€	17/05/2006	17/05/2012
07/07/2003	2.200	0	2200	0	0	0	0	0	27,38€	07/07/2007	07/07/2013

B. Attributions d'options d'achats d'actions et d'actions gratuites depuis le 30 septembre 2011

À la date de la diffusion du présent document, aucune attribution d'options d'achats d'actions et d'actions gratuites n'a été effectuée.

C. Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2012 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel, 400.000 actions.

Cette autorisation d'une durée de dix-huit mois met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 31 mars 2011.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

— d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'AMF du 1er octobre 2008 ;

— de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;

— d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et procéder à toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens et à tout moment dans les limites prévues par la réglementation applicable. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options

d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 24.000.000 €.

D. Autorisation de réduction du capital social

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires n'a pas autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois tout ou partie des actions de la Société que celle-ci détiendrait au titre de toute autorisation d'achat d'actions de la Société présente ou future.

E. Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la Société, CETP II Mercury et Monsieur Philippe Cimadomo ont conclu le 8 avril 2011 un pacte d'associés, pour une durée maximale de dix années, ayant pour objet principal d'organiser les règles entre les associés de Tridimension Holding. Ce pacte est détaillé dans la note d'information en réponse de la Société sur laquelle a été apposé un visa en date du 3 juillet 2012. Il est cependant rappelé que pendant la durée de ce pacte, Tridimension Holding ne pourra céder des titres de la Société sans l'accord préalable de Monsieur Philippe Cimadomo, tant que ce dernier détiendra au moins 10% du capital et des droits de vote de Tridimension Holding.

F. Historique du cours de bourse de l'action Metrologic

Le tableau ci-dessous indique, sur une base mensuelle, l'évolution du cours de l'action Metrologic à la cote du marché NYSE Euronext Paris depuis le 1^{er} janvier 2011. Les cours en colonnes « plus haut » et « plus bas » sont les cours de clôture de chacune des séances de Bourse concernées. La moyenne mensuelle correspond à la moyenne mensuelle des cours de clôture de chacune des séances de Bourse du mois concerné. La colonne « Volume des transactions » correspond au nombre total de titres échangés au cours du mois concerné.

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne mensuelle	Volume des transactions
Janvier 2011	39,50	39,10	39,10	1.601
Février 2011	37,39	37,00	37,39	995
Mars 2011	38,35	38,10	38,35	75
Avril 2011	40,74	38,35	39,70	51.382
Mai 2011	40,00	39,01	39,60	28.211
Juin 2011	39,90	22,51	29,58	173.667
Juillet 2011	23,79	20,10	22,17	44.594
Août 2011	23,40	20,05	21,95	14.616
Septembre 2011	22,50	20,62	22,19	14.235
Octobre 2011	22,50	20,80	21,53	4.883

Novembre 2011	22,50	20,78	21,68	17.604
Décembre 2011	23,00	22,50	22,75	30.099
Janvier 2012	23,75	21,00	22,93	1.571
Février 2012	27,75	22,80	25,85	27.507
Mars 2012	31,50	26,23	29,19	140.252
Avril 2012	31,80	29,90	30,59	186.561
Mai 2012	31,80	29,48	30,58	2.173
Juin 2012*	32,70	30,90	31,60	121.334

* Jusqu'au 19 juin 2012 (date de suspension du cours de l'action Metrologic).

IV. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

A. Conseil d'administration

Monsieur Philippe Cimadomo, président du Conseil d'administration assume également la direction générale de la Société. Madame Sylvie Feyel et Messieurs Bertrand Eisele et Didier Serciat, administrateurs, sont également directeurs généraux délégués. Monsieur Bertrand Gili, administrateur, assume également la présidence de la filiale américaine Metrologic Group Services Inc.

Le conseil d'administration ne comprend plus d'administrateur indépendant, Monsieur Giovanni Cavallini ayant quitté ses fonctions le 31 mars 2011. Par ailleurs, Monsieur Gilles Bartoli a également démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 10 juin 2011.

Il n'a pas été procédé à la nomination de censeurs ni à la constitution de comités, la taille de la société n'ayant pas été jugée suffisante pour justifier de telles nominations ou constitutions.

A ce jour, le Conseil d'administration n'a pas mis en place de règlement intérieur. Toutefois, le fonctionnement du conseil obéit à des règles de confidentialité et de loyauté. En outre, chaque administrateur doit faire état des opérations qu'il effectue sur les titres de la Société. A cet égard, figure dans le paragraphe relatif à la composition et aux fonctions du Conseil d'administration du Rapport Financier Annuel un état récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice écoulé (2010/2011) par les dirigeants de la Société et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier.

B. Limitations de pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Il est précisé qu'aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du directeur général qui dispose ainsi de tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs attribués au Conseil d'administration et à l'assemblée des actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie Feyel et de Monsieur Didier Serciat, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du directeur général.

Par ailleurs, Tridimension Holding dispose d'un comité exécutif qui a pour fonction d'assister le Président et le Directeur Général dans le cadre de l'administration de cette société et de Metrologic. Il est précisé, notamment, que toute opération de croissance externe, de Tridimension Holding et/ou du Groupe Metrologic, devra être approuvée par ce comité exécutif de Tridimension Holding.

V. RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 SEPTEMBRE 2011

Le rapport ci-après a fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 31 janvier 2012 disponible sur le site Internet de la Société (www.metrologic.fr).

Metrologic group®

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010-2011

Personne responsable de l'information financière :

Philippe CIMADOMO
Président, Directeur Général
6, chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
Tél. : + 33 (0) 476 043 030 – Fax : + 33 (0) 476 907 571

Rapport de gestion du conseil d'administration

Situation de la société pendant l'exercice social

L'exercice 2010/2011 a été marqué par une légère croissance du chiffre d'affaires consolidé de 1,8% ainsi que par une confirmation de la chute d'activité sur le second semestre de 3,9%. D'autre part l'exercice clos le 30 septembre 2011 se traduit par le maintien d'un niveau de rentabilité consolidée élevé, le résultat net consolidé représentant environ 33,8% du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 27,64 M€ en fin d'exercice.

Le résultat net consolidé s'élève à 9,33 M€, contre 9,24 M€ pour l'année N-1, ce qui représente une croissance d'environ 1 %.

Les chiffres suivants reflètent l'évolution de l'activité tant de la société que celle du groupe.

Metrologic group® (Comptes sociaux) – normes françaises			
En M€	30 sept. 11	30 sept. 10	Variation en %
Chiffre d'affaires	19,09	18,92	+1%
Excédent brut d'exploitation	11,95	11,84	+1%
Résultat d'exploitation	11,68	11,53	+1%
Résultat courant	14,64	12,71	+15%
Résultat net	11,03	9,28	19%

Metrologic group® (Comptes consolidés) – normes IFRS			
En M€	30 sept. 11	30 sept. 10	Variation en %
Chiffres d'affaires	27,64	27,15	2%
Résultat opérationnel courant	13,05	12,44	+5%
Résultat opérationnel	13,05	12,44	+5%
Résultat net de l'ensemble consolidé	9,33	9,24	+1%

Complément d'information sur la situation financière

Le Groupe n'établit pas de résultat par type d'activité, par contre il suit l'évolution de son chiffre d'affaires par secteur d'activité.

	30/09/2010	%	30/09/2011	%	CROISSANCE	%
Licences	7 374 282	27%	7 378 227	27%	3 945	0%
Maintenances	10 926 144	40%	11 501 552	42%	575 408	5%
Services	6 844 471	25%	6 676 242	24%	-168 229	-2%
Electronique	1 454 989	5%	1 473 641	5%	18 652	1%
Negoce	552 996	2%	608 530	2%	55 534	10%
Total	27 152 882	100%	27 638 192	100%	485 310	2%

Au cours de l'exercice 2010/2011 le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 27,64M€ en croissance de 2%. Le chiffre d'affaires éditeur, cœur de métier du Groupe (licences+maintenances) n'est pas en

hausse. Par contre le revenu de la maintenance reprend comme prévu le chemin de la croissance alors que les annulations ont largement ralenties. Les prestations de services sont en recul de 2% contre 19% sur l'année précédente.

Le résultat net part du groupe pour cet exercice s'élève à 9 331K€ contre 9 239K€ pour l'exercice N-1, représentant 34% du chiffre d'affaires, ratio identique à celui de l'exercice N-1. Il a à noter la décroissance des produit financiers due à la forte diminution du cash provenant de distribution exceptionnelle opérée en juin dernier.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 13M€ et représente 47% du chiffre d'affaires consolidé, il était de 12,5M€ sur l'exercice précédent soit 46% du chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de ce même exercice la société mère Metrologic Group SA a réalisé un chiffre d'affaires de 19,1M€ et a dégagé un résultat net de 11M€ qui représente 58% du chiffre d'affaires.

Les faits majeurs de l'exercice

La Bourse

La valeur du titre qui était de 13,75 € au moment de l'introduction sur le nouveau marché, atteint une valeur de 22,51 € à la clôture le 27 janvier 2012, ce qui fait une progression de 163,71 %.

France

-En octobre 2010,Metrologic Group SA, a participé à l'augmentation de capital de sa filiale mexicaine 3C Metrology au coté du majoritaire. Cet apport de 33K€, effectué par compensation de créance, permet au groupe de maintenir sa participation à 40% du capital.

- Le 26 janvier 2011 Metrologic Group SA, a recapitalisé sa filiale Metrolec CMA Services (augmentation puis diminution du capital, l'augmentation du capital ayant été souscrite par Metrologic Group à concurrence de 740 K€ par compensation de créance). Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

-Le 31 janvier 2011 Metrologic Group SA, a acquis les 63 titres de Metrologic Services SAS qui lui ont permis de détenir cette société à 100%. Le montant versé pour l'achat de cette fraction du capital, représentant 2,64%, aux minoritaires, a été fixé à 34K€.

-Le 4 avril 2011 Metrologic Group SA, a acquis, pour 170 K€ la fraction du capital (20 %) détenue par les associés minoritaires de la société Metrologic Group Italia Srl. Cette opération a eu un impact de + 110 K€ sur les réserves consolidées part du groupe (pas de changement de contrôle).

- Le 8 avril 2011 a été finalisée l'acquisition de 61,77% du capital et de 71,15% des droits de vote de Metrologic Group SA par The Carlyle Group aux cotés du Président fondateur et de l'équipe dirigeante à travers une société par actions simplifiée nommée Tridimension Holding. Au 30 septembre 2011 la société Tridimension Holding détient 71,8 % du capital de Metrologic Group SA.

- Distribution exceptionnelle d'un dividende de 15,50 € par titre, en date du 17 juin 2011, conformément aux décisions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2011.

Activité et résultats des filiales

Metrologic Services S.A.S. (anciennement dénommée PIXIS)

Le rachat de PIXIS en avril 1999 a permis au groupe Metrologic de pénétrer chez certains grands comptes automobiles comme par exemple BMW et VW.

Metrologic Services est aujourd'hui constituée d'une équipe de développeurs ayant en charge le codage et le développement de certaines parties du logiciel Metrolog XG®. Par ailleurs, Metrologic Services développe son activité de services grâce à son équipe de techniciens chargés de réaliser les rééquipements des systèmes de mesure tridimensionnelle ainsi que leurs vérifications géométriques. Ces activités lui permettent de publier un chiffre d'affaires de 690 K€, contre 738K€ sur l'exercice N-1, ainsi qu'un résultat net de 48 K€ qui représente 7 % de son CA, contre 69K€ sur l'exercice précédent.

Metrologic group® GmbH

La filiale allemande enregistre un chiffre d'affaires de 3 M€ contre 3,4 M€ sur l'exercice précédent ainsi qu'un résultat de 42 K€ contre un résultat N-1 de 86 K€.

Metrologic group® Inc. (Detroit)

Cette filiale affiche un chiffre d'affaires de 4,7 MUSD pour 4,9 MUSD sur N-1 et parvient à dégager un résultat net de 269KUSD qui représente environ 6% de son chiffre d'affaires contre un résultat N-1 de 236KUSD.

M G USA PROPERTIES Inc. (Detroit)

Cette société, créée en septembre 2007, est une société non commerciale dont l'objet est la gestion d'un bâtiment à usage commercial loué à la filiale commerciale Metrologic Group Inc. Ce bâtiment n'est pas considéré comme un immeuble de placement.

A titre d'information, le résultat enregistré au 30/09/11 est de 9 KUSD.

Metrologic group® Italia Srl (anciennement dénommée INTERPROG)

Le chiffre d'affaires réalisé et consolidé pour l'exercice est de 2,6 M€ pour 2,4M€ sur l'exercice N-1 et affiche un résultat de 135 K€ pour un résultat N-1 de 25 K€.

Metrologic group® Spain S.L.

Cette filiale enregistre un chiffre d'affaires de 1,8 M€ contre 1,4 M€ sur N-1.avec un résultat qui représente 12% de son chiffre d'affaires à 226K€ alors qu'il représentait 9 % du chiffre d'affaires à 133 K€ sur l'exercice précédent.

SILMA GmbH

Pas d'activité, cette société a définitivement été dissoute en octobre 2010.

ATT Metrology Inc. (Redmond)

Le rachat de 60 % des actions de cette société le 1er avril 2008 a permis au groupe de compléter son activité d'édition de logiciels par une offre complémentaire de services de mesure tridimensionnelle industrielle. Sur cet exercice, la participation de ATT au niveau du chiffre d'affaires a été de 5 334 KUSD pour 5 224 KUSD sur l'exercice précédent. Son résultat pour la même période de 206 KUSD contre 167 KUSD sur l'exercice précédent.

Cette filiale, dont la spécialité est le service dans l'aéronautique, a été impactée par la crise plus tardivement que les filiales dont l'activité principale est la commercialisation de logiciels et services attachés, mais tout aussi fortement.

Par ailleurs la société a conclu avec les actionnaires minoritaires d'ATT un engagement réciproque d'achat et de vente de leur participation selon un échéancier et des modalités de calcul du prix d'acquisition fixés à l'avance.

Metrolec CMA Services S.A.S.

Cette filiale, créée en mai 2008, a procédé à l'acquisition de la branche d'activité services, propriété de la société Metrolec S.A.R.L, début juin 2008. Sur l'exercice dernier cette filiale avait contribué à hauteur de 769 K€ au chiffre d'affaires global contre 963K€ sur cet exercice (données des comptes sociaux). Son résultat social positif s'établit à 8 K€ contre 369 K€ négatif pour l'exercice précédent.

Un des métiers de MCS est la réalisation de prestations d'ingénierie liées à la mesure tridimensionnelle (mesures, préparation de gammes de contrôle, analyse).

A partir du mois de décembre 2008, le secteur automobile a du faire face à une crise sans précédent dans toute son histoire et la société Metrolec CMA Services a pris des mesures d'urgence afin de s'adapter aux difficultés rencontrées.

Malgré ces mesures, les exercices 2008/2009 et 2009/2010 ont été fortement impactés par la baisse du chiffre d'affaires en prestations d'ingénierie et par les frais liés à la restructuration. La restructuration de Metrolec CMA Services commence à engranger les bénéfices de ses efforts avec enfin un résultat bénéficiaire sur l'exercice 2010/2011.

Cette société a bénéficié dans les conditions ci-dessus décrites, d'une recapitalisation qui a permis d'apurer comptablement les pertes antérieurement enregistrées

Metrolog Services Nordic A.B.

L'activité de la filiale suédoise, créée en avril 2009, représente un chiffre d'affaires sur cet exercice de 561 K€ contre 227 K€ sur l'exercice N-1 et un résultat négatif de 20 K€ contre 68K€ au 30 septembre 2010. Afin de faire face à ses frais de démarrage, la société mère lui a accordé une avance de trésorerie de 110 K€.

		Quote-part du		
Filiale	Capital	Capital détenu	C.A. (normes comptables et devises locales)	Résultat Net (normes comptables et devises locales)
Metrologic group® GmbH	202 000 €	100%	2 980 078 €	41 794 €
Metrologic Services S.A.S	38 500 €	100%	689 673 €	47 766€
MG USA Properties Inc.	100 USD	100%	141 837 USD	9 482 USD
Metrologic group Inc.	1 001 000 USD	100%	4 720 295 USD	268 548 USD
Metrologic group Italia Srl	10 000 €	100%	2 635 027 €	135 500 €
Metrologic group® Spain S.L.	200 000€	100%	1 837 672 €	225 685 €
ATT Metrology Inc. (*)	15 320 USD	100%	5 333 819 USD	206 161 USD
Metrolec CMA Services S.A.S.	46 000 €	100%	962 759 €	7 708 €
3C Metrology	1 271 123 MXN	40%	7 913 562 MXN	83 587 MXN
Metrolog Services Nordic A.B	100 000 SEK	100%	5 074 995 SEK	-179 026 SEK

(*) Le groupe détient directement au 30 septembre 2010 60% des actions de la société ATT et dispose d'un engagement de rachat sur les minoritaires

Il n'est pas facturé de frais de groupe par la société Metrologic Group S.A à ses filiales. De façon tout à fait ponctuelle, la société Metrologic Group S.A peut être amenée à accorder une aide en matière de trésorerie à ses filiales. Au 30 septembre 2011, les avances enregistrées en compte courant intra-groupe concernaient les sociétés suivantes :

- . MG USA Properties Inc. pour 1 051 928 USD (771 053 €)
- . Metrolec CMA Services S.A.S pour 1 019 230 €
- . Metrolog Services Nordic A.B pour 1 014 500 SEK (109 581 €)

Il est régulièrement fait référence à l'activité des filiales et aux relations mère-filiales dans les notes annexes aux comptes sociaux et aux comptes consolidés de la société chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Recherche et Développement

Le tableau suivant donne les évolutions en matière de R&D au cours des 7 derniers exercices. Ces frais de R&D ne sont pas immobilisés ; ils sont pris en compte directement dans les résultats de l'exercice depuis l'origine.

En M€	Sept. 05	Sept. 06	Sept. 07	Sept. 08	Sept. 09	Sept. 10	Sept-11
Investissement R&D	3,4	3,1	3,1	3,3	3,5	3,7	3,8
C.A. (licence+maintenance)	15,8	17,5	19,1	18,7	16,7	18,3	18,9

Ce sujet est également traité dans le chapitre « Perspectives et stratégie d'avenir ».

Informations sur les risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques hormis ceux présentés.

Risque de change : Le risque de change (ventes/achats) peut être évalué comme faible. En effet, les achats sont principalement effectués en euros. La majorité des contrats de vente sont conclus en euros. Les autres contrats sont conclus exclusivement en USD. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du dollar américain à la date de paiement varie de plus de 5 % par rapport au cours de la date de facturation.

De plus, trois de nos filiales étant de droit américain, leur comptabilité est tenue en USD. Nous subissons les variations de cette monnaie lors de la consolidation ; cependant l'impact ne peut pas être considéré comme significatif, dans la mesure où les résultats de ces filiales représentent environ 4 % du résultat consolidé, leurs capitaux propres environ 23 % des capitaux propres du groupe et leurs actifs financiers environ 22 % de ceux du groupe.

Le montant des écarts de conversion dans les capitaux propres consolidés est de 328 K€ au 30 septembre 2011.

Concernant les dettes ou les créances en devises (hors filiales) au bilan du 30 septembre 2011, il existe une dette fournisseur de 22KUSD et il n'existe pas de créance client en devises à cette date.

En revanche il est signalé, que la société Metrologic Group S.A est titulaire d'un compte bancaire en USD dont le solde au 30 septembre 2011 s'élève à 135K€ (1 % des disponibilités du groupe). L'évolution de la parité euro/dollar de 1 centime pourrait faire varier sa contre-valeur en euro de 1 K€.

Risque de taux d'intérêt : Le risque sur les taux d'intérêts peut être évalué comme nul. En effet, le groupe n'a pas de dette financière à long terme au 30 septembre 2011 à l'exception de la comptabilisation de l'engagement réciproque d'achat et de vente de la participation des minoritaires de la filiale ATT.

Risque de crédit et de liquidité :

Créances clients

L'exposition au risque de crédit concerne essentiellement les créances clients. Il est considéré comme limité compte tenu de la nature des clients, des modalités de facturation et des procédures de recouvrement en place au sein du groupe. Au 30 septembre 2011, les créances clients échues depuis plus de 60 jours et non réglées représentaient 574K€.

Investissements des excédents de trésorerie

Le groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant ses fonds exclusivement en dépôts bancaires à capital garanti et en OPCVM monétaires réguliers émis par des contreparties bancaires de premier rang. La liquidité de ces supports n'est pas remise en jeu au 30 septembre 2011.

Les placements, disponibilités et équivalents de trésorerie du groupe représentent 36 % du total de l'actif consolidé et les capitaux propres consolidés 65 % du total des capitaux propres et passif consolidés; le risque de liquidité peut donc être considéré comme non significatif. La structure bilantielle du groupe devrait permettre d'obtenir facilement des lignes de crédit auprès des banques en cas de besoin.

Risque de taux sur la trésorerie : Le groupe totalise au 30 septembre 2011 une trésorerie composée de liquidités et de divers placements pour un montant de 10 033 K€ contre 66 588 K€ au 31 mars de la même année. Cette contraction de la trésorerie disponible résulte de la distribution exceptionnelle de dividende opérée au mois de juin 2011 dans les conditions ci-dessus décrites. Cette distribution réduit d'autant le risque de taux sur la trésorerie. L'évolution du taux de placement de 1% pourrait faire varier le montant des produits financiers de 100 K€.

Risque sur actions : A la clôture du 30 septembre 2011, la société détenait 34 625 actions propres, celles-ci sont principalement destinées à la couverture de plans d'options d'achat (le nombre

d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité est de 2 546). Le résultat du groupe n'est pas sensible aux variations de cours de l'action dans la mesure où ces variations s'imputent directement sur les capitaux propres du groupe.

Faits exceptionnels, litiges, procédures judiciaires et d'arbitrage : A la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel, litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) ayant eu, dans une période couvrant au moins les douze derniers mois, ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine de l'émetteur et du groupe.

Risque de dépendance : La société considère que son groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement industriel, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques.

Risque sur la propriété intellectuelle : Le succès du groupe est tributaire de la technologie logicielle dont il est propriétaire. Le groupe s'appuie notamment sur le droit des marques, les droits d'auteur et le secret commercial ainsi que sur les restrictions contractuelles pour protéger la propriété de sa technologie.

Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. La législation européenne actuelle ne considère pas les logiciels comme des inventions brevetables. Ainsi, la protection des droits de propriété du groupe repose notamment sur le respect des lois relatives aux droits d'auteur, aux licences de logiciels et aux marques commerciales.

Par ailleurs, il n'existe pas dans certains pays de protections efficaces du droit d'auteur, des marques ou du secret commercial, ou celles-ci peuvent n'y avoir qu'un effet limité, en comparaison de ce qui existe en Europe occidentale et aux Etats-Unis.

En outre, les logiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite ou « piratage » constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation. Ce phénomène mondial de piratage pourrait affecter la croissance du groupe sur certains marchés.

Le groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée de droits de tiers.

Enfin, des évolutions ou des changements d'interprétation des lois régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les découvertes de la société, de développer ou de commercialiser les produits de la société sans compensations financières.

Si l'une des situations mentionnées ci-dessus affectait l'un des produits clés du groupe, cela pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière et sur son résultat opérationnel.

Risque de dépendance à l'égard du personnel clé : Le succès du groupe dépend également de la valeur de ses principaux cadres et de son personnel clé (équipes commerciales, support technique et recherche et développement). La concurrence pour de tels salariés qualifiés est importante. Si le groupe venait à perdre sa capacité à engager et retenir ses salariés et cadres clés, ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement.

Risque conjoncturel : Dans un contexte économique et commercial difficile tant au plan français qu'au plan international, les constructeurs automobiles, qui représentent une part non négligeable du chiffre d'affaires du groupe, ont été et continueront d'être impactés par la conjoncture actuelle. Cet impact conduit ces constructeurs à imposer à leurs fournisseurs des conditions tarifaires très strictes et/ou réduire leurs commandes.

Afin de limiter les conséquences de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le groupe s'efforce de diversifier sa base de clientèles en se tournant vers d'autres industries et parfois d'autres pays.

Risque technologique : Le marché sur lequel le groupe est positionné est marqué par une évolution technologique rapide, qui impose de lancer régulièrement de nouveaux produits répondant à de nouveaux critères afin de satisfaire la demande en la matière.

Ainsi pour maintenir sa position, le groupe doit être capable :

- de comprendre les besoins complexes de ses clients qui opèrent dans différents secteurs industriels,
- d'améliorer ses solutions existantes en développant des technologies plus avancées,
- d'anticiper et tirer avantage des technologies qui évoluent rapidement ; et
- d'introduire en temps opportun de nouvelles solutions à un coût compétitif

Le développement de logiciels est un processus long et complexe, nécessitant des investissements significatifs en recherche et développement. De plus, l'accumulation de développements additionnels ainsi que l'obsolescence des technologies de développement utilisées par le passé peuvent nécessiter la réécriture complète de certains logiciels dans le cadre d'un redéveloppement sur la base de nouvelles technologies.

Pour limiter ce risque et anticiper les développements technologiques pouvant affecter ses produits, le groupe consacre d'importantes ressources au développement de nouvelles offres, en nourrissant des échanges permanents avec ses principaux clients pour identifier et comprendre leurs besoins émergents.

Risque concernant la baisse du nombre de machines : Il faut noter que le nombre de machines de mesure traditionnelles diminue sensiblement depuis 10 ans et cette baisse est très largement compensée par la forte augmentation du nombre de systèmes de mesure portables et optiques, marché sur lequel nous nous sommes déplacés depuis plusieurs années afin de suivre l'évolution technologique de notre métier.

L'activité de Metrologic est essentiellement basée sur le « retrofit » c'est-à-dire l'équipement chez le client final de machines déjà existantes, cette activité générant directement ou indirectement entre 70 et 80% du chiffre d'affaires suivant les années. De ce fait, la baisse de la vente des machines neuves n'affecte que dans des proportions faibles notre activité.

Risque concernant la diminution du prix moyen des licences : La diminution du prix moyen des licences est une volonté stratégique qui vise à développer le chiffre d'affaires par augmentation des quantités en se développant sur le marché des fournisseurs de rang 2 et 3, ce recentrage doit avoir un effet relatif sur notre chiffre d'affaires et sur nos marges.

Risque lié à la dépendance à l'égard d'un nombre restreint de clients : Néant.

Risque pays : Le groupe n'identifie pas de risque pays.

Risque fournisseurs et sous-traitants : Néant.

Risque lié au personnel : Néant.

Risques sociaux et environnementaux : Néant.

Risque juridique : Néant.

Risque sur les prix : Néant.

Assurances : Le groupe *metrologic group*[®] a souscrit les assurances professionnelles nécessaires à la bonne protection de l'entreprise, notamment en matière de multirisques industrielle, de responsabilité civile d'exploitation et de perte d'exploitation et de responsabilité des dirigeants. L'entreprise est à jour du paiement de ses cotisations qui sont dans la lignée de ce qui se pratique actuellement sur le marché en matière d'assurance. Le montant total du poste assurances sur le

compte de résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2011 s'élève à 184 K€. De plus, il n'existe aucun actif qui nécessite une couverture d'assurance particulière.

Résumé des principales couvertures en matière d'assurance		
GARANTIES		MONTANT €
RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON		
Tous dommages confondus		10 000 000
Dont sous limite :		
Dommages immatériels non consécutifs		762 000
Dommages matériels et immatériels consécutifs		1 500 000 par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON		
Tous dommages confondus		2 000 000
dont hors USA et CANADA :		
Dommages immatériels non consécutifs		500 000
dont USA et CANADA :		
Tous dommages confondus		1 000 000
MULTIRISQUE INCENDIE ET PERTE EXPLOITATION		
	Bâtiment	7 417 073
	Matériel, Mobilier,	
	Outillage	2 000 000
	Marchandises	654 770
Tous risques sauf		1 765 580
Frais supplémentaires d'exploitation		3 000 000

Impact social et environnemental des activités sociales

Figurent ci-dessous les informations sociales et relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement, prescrites par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur :

Informations sociales

Metrologic Group emploie 129 personnes dans le monde. L'essentiel des effectifs est concentré au siège social en France. Les filiales implantées dans des pays industrialisés (Espagne ; Italie, Allemagne, Suède, USA et Mexique) sont constituées de toutes petites équipes de 2 personnes pour la plus petite à moins de 20 personnes pour la plus importante. La mission principale de ces filiales est la commercialisation des solutions logicielles développées par les équipes d'ingénieurs basées en France à Meylan. Elles commercialisent également des prestations de formation et de services. Compte tenu de leurs tailles, et de la nature de leur activité, l'impact de ces filiales sur le développement régional et les populations locales n'est pas significatif.

▪ Effectif total : 129

La proportion des contrats à durée indéterminée est pratiquement de 100%. Nous ne faisons appel aux contrats à durée déterminée que de manière très exceptionnelle. Dans le cadre par exemple d'un remplacement pour congé de maternité ou parental d'éducation. La moyenne d'âge de l'entreprise est de 34ans, et l'ancienneté moyenne des employés en France est de 6 ans. Le groupe emploie une dizaine de nationalités différentes.

▪ Embauches : 12 personnes ont été embauchées en contrat à durée indéterminée et 2 en contrat à durée déterminée.

Analyse des difficultés éventuelles de recrutement, des licenciements et de leurs motifs, des heures supplémentaires et de la main d'œuvre extérieure.

Metrologic Group recrute essentiellement des techniciens et des ingénieurs ayant une double compétence en informatique et en mécanique. Compte tenu de la spécificité de notre métier, la plupart des nouveaux entrants sont de jeunes diplômés que nous formons à notre métier afin qu'ils deviennent des experts dans notre domaine. Nous ne faisons pas appel à de la main d'œuvre

extérieure et il n'y a eu aucun licenciement en France.

- Plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches et mesures d'accompagnement : Néant.

- Organisation du temps de travail. La durée du temps de travail à temps complet est de 151.67H en France et respecte la durée légale applicable dans chacun des autres pays où le groupe est implanté. Il y a trois contrats de travail à temps partiel, d'une durée de 28H par semaine. Nous ne faisons pas appel aux heures supplémentaires.

- Absentéisme/ Motifs : Le taux d'absentéisme n'est pas significatif et représente en France moins de 1.5%. 80% de ces heures d'absences sont dues à des absences maladie d'une durée supérieure à la semaine.

- Evolution des rémunérations : les rémunérations évoluent selon des critères de performances individuelles. Les décisions d'évolutions sont prises annuellement à l'issue d'un entretien annuel d'évaluation avec chaque collaborateur, sur proposition des chefs de services et après approbation de la grille des salaires présentée par la direction des ressources humaines à la direction générale.

- Charges sociales :

La société respecte, dans les conditions indiquées par ailleurs dans le présent rapport, les dispositions du Code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale, ainsi que celles relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- Relations professionnelles/ Bilan des accords collectifs : Néant

- Conditions d'hygiène et de sécurité : nous avons procédé à la mise en place d'un comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT). Celui-ci se réunit régulièrement afin de procéder entre autres choses, à la mise à jour de la déclaration unique d'évaluation des risques (DUE). Le taux d'accident du travail n'est pas significatif.

- Formation : Chaque collaborateur au moment de son intégration, suit un cycle de formation qui va durer de 1 semaine à plusieurs mois suivant la nature du poste occupé. Tout au long de sa carrière et au moins une fois par an au cours de son entretien annuel, le bilan de ses besoins en formation est effectué. L'ensemble des données collectées alimente le plan de formation.

- Emploi et insertion des travailleurs handicapés : Néant.

- Œuvres sociales : Nous versons chaque année 0,36% (Frais de fonctionnements+ œuvres sociales) de la masse salariale au comité d'entreprise qui se charge d'organiser les œuvres sociales.

- Importance de la sous-traitance : pas significatif

- Prise en compte de l'impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement régional : pas significatif.

- Relations entretenues avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines : Néant

- Prise en compte par les filiales étrangères de l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales : Nos filiales étant pour l'essentiel des agences commerciales de très petites tailles, l'impact n'est pas significatif.

Conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Compte tenu de notre activité d'éditeur de logiciel scientifique, les conséquences de notre activité sur l'environnement ne sont pas significatives. L'essentiel de notre activité est constituée d'études menées par des ingénieurs sur du matériel informatique. Nos consommations en eau ou en électricité correspondent aux consommations habituelles d'une activité de bureau d'étude. Nous avons pris les dispositions nécessaires d'isolation des bâtiments et d'automatisation des commandes électrique afin d'optimiser notre consommation électrique notamment d'éclairage, de chauffage ou de climatisation.

Conditions d'utilisation des sols : Sans objet

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et dont la liste est déterminée par arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'industrie, nuisances sonores ou olfactives et déchets : Néant

- Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées : Sans objet
- Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement : Néant
- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière : Sans objet
- Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement : Sans objet
- Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société : Non applicable
- Eléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points ci-dessus : Néant
- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement : Sans objet
- Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci : Néant

Engagements de la société en faveur du développement durable

Dans l'attente de la parution du décret d'application des dispositions légales existantes en la matière, devant définir la liste des informations à publier, le présent rapport ne peut contenir aucune information sur les engagements de la société en faveur du développement durable.

Analyse de la situation financière et de l'endettement

Au 30 septembre 2011, Metrologic Group S.A. (comptes sociaux) n'a pas dette financière auprès d'établissement de crédit. L'ensemble des dettes de la société Metrologic Group S.A (comptes sociaux) représentant un montant total de 6 161 K€, est constitué exclusivement par des dettes d'exploitation à court terme (à un an au plus). Les dettes auprès des fournisseurs représentent environ 8 % de ce montant, les dettes fiscales et sociales environ 22 % ; le solde étant essentiellement constitué par les produits constatés d'avance.

Parallèlement, à la clôture de l'exercice, l'actif circulant qui ressort des comptes sociaux (stocks et en cours, marchandises, avances et acomptes versés, créances clients, autres créances, valeurs mobilières de placement et disponibilités) ressort à un montant net de 14.015 K€.

Au niveau des comptes consolidés, la seule dette financière non courante correspond à l'engagement de rachat des intérêts minoritaires dans ATT Metrology. (cf notes 1.5.1 et 7.6 des comptes consolidés)

La société signale également qu'il a été mis en place, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Tridimension Holding, par le pool bancaire de cette dernière, une ligne de crédit revolving de 3 M€ sur 3 ans. Cette ligne de crédit n'est prévue qu'à titre de « sécurité », à ce jour elle ne semble pas devoir être utilisée.

Information sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, figurent ci-dessous dans un tableau de synthèse, les informations dont la publication est prescrite par lesdites dispositions sur les délais de paiement de notre société, notamment la décomposition à la clôture des deux derniers exercices clos (au 30 septembre 2010 et au 30 septembre 2011), du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Metrologic Group SA	30 sept 2010	30 sept 2011
Total dette fournisseurs	446 K€	280 K€
Dont dette échue ayant + de 60 jours	50 K€	2 K€

Adoption des normes comptables internationales (IFRS)

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres doivent présenter, depuis le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés sous le référentiel international (normes IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés du groupe Metrologic ont été établis pour la première fois selon le référentiel IFRS au 30 septembre 2006.

Changement de méthode comptable

Néant.

Événements intervenus entre le 1^{er} octobre 2011 et le 31 janvier 2012

Sur le premier trimestre de l'exercice 2011/2012, le chiffre d'affaires consolidé ressort à 7,74 M€.

Aucun évènement susceptible de remettre en cause les éléments présentés dans le présent document n'est intervenu depuis le 1^{er} octobre 2011, date d'ouverture de l'exercice en cours.

Perspectives et stratégie d'avenir

L'ambition

L'ambition de Metrologic Group® est de mettre à disposition des entreprises de toutes tailles, et de tous secteurs industriels des solutions de simulation, de contrôle et d'analyse tridimensionnelle adaptées à leurs besoins.

En aidant nos clients à surmonter les difficultés de la production de pièces de qualité nous participons à la diminution des coûts et des rebuts, à la réduction de la consommation de matière première et d'énergie ainsi qu'à l'allongement de la durée de vie des produits qui nous entourent.

Metrologic Group participe également à l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et de vie.

L'innovation reste permanente

L'innovation nous permet depuis bientôt 30 ans de créer des valeurs et d'assurer une croissance durable, nous venons par ailleurs d'annoncer la mise sur le marché de la nouvelle génération appelée X4 de nos produits logiciels qui vont nous permettre de réaliser d'importantes économies d'échelle, tout en creusant encore plus le fossé technologique avec nos concurrents.

La mesure sur les lignes d'assemblage ("on line"), et le partage des résultats de mesure est aussi une priorité.

L'innovation reste clairement le fer de lance de notre modèle économique et l'effort de R&D se renforcera constamment dans les années à venir.

La force de notre business modèle

En 2011, Metrologic Group a prouvé la pertinence, la force et la stabilité de son business modèle en affichant un résultat opérationnel consolidé en croissance de 5%

En investissant massivement dans le développement de produits à haute technologie et valeur ajoutée, nous avons rendu nos produits incontournables pour les grands groupes et avons conquis une clientèle mondiale.

Nous avons non seulement renforcé nos fondamentaux déjà extrêmement solides mais aussi progressés sur le récurrent qui représente aujourd'hui 42% de notre chiffre d'affaires.

Les modifications apportées à notre marketing et à notre communication ont permis une plus grande visibilité de notre entreprise et la re-segmentation de notre offre produit nous permet de toucher une clientèle plus large, notamment celle des PME.

Une nouvelle offre pour renforcer le leadership

Metrologic Group est aujourd'hui le seul acteur indépendant ayant atteint la dimension et le portefeuille produit nécessaire à adresser l'intégralité de ce marché, ceci en fait un leader incontesté. La mise sur le marché de la nouvelle version "X4" de Metrolog, complètement revue va accélérer la pénétration dans l'aéronautique et les secteurs connexes ainsi que dans l'énergie et les produits de consommation courante.

La forte progression chez nos clients de la mesure optique et la prise en charge des OS 64 bits ainsi que des PC de nouvelle génération, nous permettent de gérer des masses de données beaucoup plus importantes et de devancer une forte demande du marché dans ce domaine.

La nouvelle offre X4 et X4 V5 (sur Catia) regroupe sous un seul développement toutes les familles de logiciels de mesure et de simulation, permettant une économie d'échelle importante et donc une accélération de nos développements.

Le repositionnement du mix-produit et de la grille tarifaire va permettre de toucher une clientèle plus large notamment de petites et moyennes entreprises, ce qui devrait générer un chiffre d'affaires supplémentaire dans ce secteur difficilement accessible avec la politique commerciale précédente.

Les perspectives et la stratégie d'avenir

Le contexte économique et financier incertain ne nous permet pas de faire des prévisions fiables pour le moment, mais nous avons mis de notre côté toutes les chances possibles pour passer à travers une nouvelle crise mondiale de l'investissement qui ne manquera pas de toucher tous les pans de l'industrie.

Les croissances externes, ne sont pas abandonnées mais mise en stand by pour le moment, nous conservons cependant un œil attentifs aux opportunités dans notre secteur.

Nous envisageons, comme chaque année, de publier nos résultats et nos chiffres d'affaires suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Chiffre d'affaires T1 : avant le 15 février

Chiffre d'affaires T2 : avant le 15 mai

Chiffre d'affaires T3 : avant le 15 août

Chiffre d'affaires T4 : avant le 15 novembre

Comptes intermédiaires : avant le 31 mai

Comptes annuels : avant le 31 janvier

Chiffre d'affaire du premier trimestre de l'exercice 2011/2012

	31/12/2010	%	31/12/2011	%	CROISSANCE	%
Licences	1 646 826	23 %	2 624 985	34 %	978 159	59%
Maintenances	2 880 446	41 %	3 101 637	40 %	221 191	8%
Services	2 169 549	30 %	1 270 729	16 %	-898 820	-41%
Electronique	312 229	4 %	519 403	7 %	207 174	66%
Negoce	128 793	2 %	220 018	3 %	91 225	71%
Total	7 137 843	100%	7 736 772	100%	598 929	8%

Le Chiffre d'affaire du premier trimestre de l'exercice ressort à 7,7M€ contre 7,1 pour l'exercice N-1 en croissance de 8,5%. Cette croissance provient de la prise de grosses commandes de licences dans l'aéronautique aux USA et l'automobile en Allemagne. Il est à noter un net recul des services majoritairement due à notre filiale américaine ATT victime de l'arrêt de certains programmes. Nous restons cependant très prudents sur la période à venir compte tenu du climat actuel des affaires.

Le résultat de la société et son affectation

Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 11 026 154 € de la façon suivante :

Origine		
- Report à nouveau créditeur		536 688 €
- Résultat de l'exercice : bénéfice de		11 026 154 €
Affectation		
- Affectation aux réserves		
- Autres réserves (réserve ordinaire)	10 162 842 €	
- Dividendes	1 400 000 €	
TOTAUX	11 562 842 €	11 562 842 €

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 0,35 €. Il serait éligible, pour les personnes physiques résidant en France, à la réfaction de 40% prévue par les dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il sera mis en paiement dès l'adoption de cette proposition par l'Assemblée Générale du 26 mars 2012.

Le montant des dividendes revenant aux actions propres de la société sera porté au crédit du compte « report à nouveau ».

Politique de distribution des dividendes

Au titre de l'exercice antérieur, clos le 30 septembre 2010 et dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'approbation des comptes clos à cette date, aucune distribution de dividendes n'avait été décidée. En revanche une Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée extraordinairement le 10 juin 2011 avec proposition d'une distribution d'un dividende exceptionnel de 15,50 € par action. Suite à l'adoption de cette proposition, la mise en distribution de ce dividende a été effectuée le 17 juin 2011. Sur cet exercice, clos le 30 septembre 2011, le montant du dividende revenant à chaque action représente sur ledit exercice 15 % du résultat consolidé.

Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les distributions de dividendes, libellées en euros, par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Revenus éligibles pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2007/2008	1 €	Néant	Néant
Exercice 2008/2009	1€	Néant	Néant
Exercice 2009/2010*	15,50 €	Néant	Néant

* Distribution exceptionnelle décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2011.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Charges non déductibles fiscalement

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 5 542 € et l'impôt correspondant, soit 1 847 €.

L'actionnariat de la société

Les seuils de détention du capital

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33,33 %, de 50 %, 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

	Situation au 31/12/2009		Situation au 31/12/2010		Situation au 31/12/2011	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires						
Ph. Cimadomo	17,89%	20,30%	17,89%	20,28%	0%	0%
G. Bartoli	11,76%	14,92%	11,76%	14,90%	0%	0%
Tridimension Holding Financière Metrologic (anciennement dénommée Philippe Cimadomo Holding)	32,12%	40,66%	32,12%	40,70%	40,83%	31,11%
					32,12%	48,93%

Il est précisé à toutes fins utiles que l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Financière Metrologic (anciennement dénommée Philippe Cimadomo Holding) est désormais détenu par la société Tridimension Holding, qui ainsi, au 31 décembre 2011 détenait directement et indirectement 72,95 % du capital et 80,04 % des droits de vote de la société Metrologic Group SA.

A la connaissance de la société :

- ODYSSEE Venture détient dans le public, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital.
- ORFIM détient dans le public, directement ou indirectement, plus de 5% du capital.

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 37 des statuts sociaux, il est attribué un droit de vote double aux actions inscrites en nominatif depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes assorties d'un droit de vote double bénéficient également d'un droit de vote double.

A la connaissance de la société, aucune action inscrite au nominatif pur n'est grevée d'un nantissement.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique

Outre les informations relatives à la structure du capital, aux participations directes ou indirectes dans ledit capital, et aux modalités d'exercice du droit de vote figurant ci-dessus, le présent rapport de gestion fait également état des pouvoirs du conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat d'actions.

La société n'a connaissance d'aucun autre élément, tels que ces éléments sont listés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, susceptible d'avoir une incidence en matière d'offre publique, à l'exception du pacte conclu entre les associés de la société Tridimension Holding (la société CETP II Mercury – faisant partie du groupe The Carlyle Group – et Monsieur Philippe CIMADOMO) en date du 8 avril 2011, pour une durée maximale de dix années, ayant pour objet principal d'organiser les règles entre les associés de la société Tridimension Holding en application des principales clauses suivantes :

▪ Règles applicables aux transferts des titres

- *Inaliénabilité des titres de la société Metrologic Group détenus, directement ou indirectement, par Tridimension Holding* : Pendant la durée du pacte d'associés, Tridimension Holding ne pourra céder des titres de la société Metrologic Group sans l'accord préalable de Monsieur Philippe CIMADOMO, tant que ce dernier détiendra au moins 10% du capital et des droits de vote de Tridimension Holding.

- *Inaliénabilité des titres émis par Tridimension Holding* : Sauf certaines exceptions, (i) Monsieur Philippe CIMADOMO ne pourra transférer les titres de la société Tridimension Holding qu'il détient ou détiendra jusqu'au 8 avril 2014, et (ii) CETP II Mercury ne pourra transférer les titres de la société Tridimension Holding qu'elle détient ou détiendra jusqu'au 8 avril 2012, sans avoir obtenu l'accord écrit préalable de Monsieur Philippe CIMADOMO

- *Droit de préemption* : CETP II Mercury bénéficiera d'un droit de préemption en cas de transfert de titres de la société Tridimension Holding par Monsieur Philippe CIMADOMO, et réciproquement.

- *Droit de cession conjointe* : chaque associé de Tridimension Holding bénéficiera d'un droit de cession conjointe proportionnelle dans l'éventualité où CETP II Mercury ou Monsieur Philippe CIMADOMO souhaiterait transférer à un tiers tout ou partie de ses titres dans Tridimension Holding. Dans l'éventualité d'une opération à l'issue de laquelle un tiers ou un autre associé détiendrait (i) directement ou indirectement, une fraction de droits de vote supérieure ou égale à CETP II Mercury ou (ii) des droits lui permettant notamment de désigner le président de Tridimension Holding ou un ou plusieurs membres du comité stratégique ou du comité exécutif de Tridimension Holding, Monsieur Philippe CIMADOMO aura la possibilité de céder, au choix, une partie ou la totalité de ses titres.

- *Sortie totale* : Dans l'éventualité où CETP II Mercury souhaiterait accepter une offre d'acquisition portant sur la totalité des titres de Tridimension Holding à l'issue d'un processus de cession, CETP II Mercury aura la possibilité d'exiger, sous certaines conditions, des autres associés de céder la totalité de leurs titres à l'acquéreur envisagé aux mêmes prix, termes et conditions.

- *Anti-dilution* : Chaque associé bénéficie d'une clause d'anti-dilution par le biais d'un droit préférentiel de souscription qu'il pourra exercer à l'occasion de toute augmentation de capital ou émission d'autres valeurs mobilières de Tridimension Holding, étant précisé que Monsieur Philippe CIMADOMO, tant qu'il détiendra au moins 10% du capital et des droits de vote de Tridimension Holding, pourra, sous certaines conditions, s'opposer à certaines opérations d'émissions de titres par Tridimension Holding.

- *Divers* : CETP II Mercury et Monsieur Philippe CIMADOMO s'interdisent, pendant toute la durée du pacte d'associés, de mettre en œuvre une action de concert, vis-à-vis de la société Metrologic Group, avec une personne tierce, sauf accord préalable de CETP II Mercury ou de Monsieur Philippe CIMADOMO suivant le cas.

▪ **Règles de gouvernance de Metrologic Group**

- Metrologic Group continuera à être administrée par un Président Directeur Général et plusieurs Directeurs Généraux Délégués sous le contrôle du conseil d'administration.

- Monsieur Philippe CIMADOMO continuera d'exercer ses fonctions de Président Directeur Général de la société Metrologic Group. Madame Sylvie FEYEL, Monsieur Bertrand EISELE et Monsieur Didier SERCIAT continueront d'exercer leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués de la société Metrologic Group.

- Le conseil d'administration de la société Metrologic Group est actuellement composé de Messieurs Philippe CIMADOMO, Didier SERCIAT, Bertrand EISELE et Bertrand GILI et Mesdames Sylvie FEYEL et Florence ROCHE. Il n'est pas envisagé à ce jour de procéder à une modification de la composition du conseil d'administration de la société Metrologic Group.

▪ **Engagements d'exclusivité, de non-concurrence, de non sollicitation et de non débauchage**

Monsieur Philippe CIMADOMO et chacun des principaux dirigeants et cadres sont tenus par des engagements d'exclusivité, de non concurrence, de non sollicitation et de non débauchage.

Programme de rachat d'actions par la société

Au 30 septembre 2010, date de clôture du précédent exercice, la société détenait 39 437 de ses propres actions (représentant 0,99 % du capital), affectées (i) pour 37 029 d'entre elles à leur attribution aux salariés de la société dans le cadre de plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions et (ii) pour les 2 408 actions restantes, à des fins de régularisation des cours, à la vie du contrat de liquidité.

Un programme de rachat d'actions de la société a été autorisé par l'assemblée générale Mixte du 31 mars 2011 statuant aux conditions de majorité ordinaire dans le cadre de la treizième résolution suivante :

« Treizième Résolution - Programme de rachat d'actions »

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 400 000 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2010.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- *d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008,*
- *de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,*
- *d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et procéder à toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales.*

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens et à tout moment dans les limites prévues par la réglementation applicable. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 24 000 000 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités ».

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a procédé au cours de l'exercice écoulé, clos le 30 septembre 2011, aux acquisitions et cessions d'actions, résumées dans le tableau ci-après, exclusivement à des fins de régularisation de cours dans le cadre du contrat de liquidité et afin de les remettre dans le cadre d'opérations de croissance externe. Au 30 septembre 2011, le nombre d'actions propres détenues par la société ressortait à 34 625 actions (soit 0,87 % du capital ayant une valeur évaluée au cours d'achat de 904 304 euros), dont 32 079 affectées pour leur attribution aux salariés de la société dans le cadre de plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions (soit 0,80 % du capital ayant une valeur évaluée au cours d'achat de 807 032 euros), et 2 546 affectées à la vie du contrat de liquidité ci-dessus visé (soit 0,07 % du capital ayant une valeur évaluée au cours d'achat de 97 272 euros).

La délégation ci-dessus rappelée expirant le 30 septembre 2012, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser une nouvelle, dans les mêmes conditions que celle existant actuellement. Cette nouvelle autorisation priverait de tout effet l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 31 mars 2011. Le détail de cette proposition figure dans le texte de la résolution que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard.

Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions sur l'exercice clos le 30 septembre 2011

	Nombre d'actions acquises	Nombre d'actions cédées à titre gratuit	Nombre d'actions vendues	Prix moyen des actions acquises	Prix moyen des actions vendues
Contrat liquidité	5 500		5 362	37,38€	36,62€
Attribution aux salariés		800	4 150		31,21€

Les autorisations d'augmentations de capital (article L. 225-129 du code de commerce)

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en matière d'augmentation du capital social en cours de validité consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires :

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	31/03/2001	31/05/2013	5.000.000 €	Néant	Néant	5.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	31/03/2011	31/05/2013	5.000.000 €	Néant	Nant	5.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies	Néant					
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	31/03/2011	31/05/2013	30.000 €	Néant	Néant	30.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de ... (catégorie de personnes)	Néant					
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	31/03/2011	31/05/2013	100.000 €	Néant	Néant	100.000 €
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	Néant					
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	31/03/2011	31/05/2013	100.000 €	Néant	Néant	99.399,50 €

Le conseil d'administration n'a fait aucune utilisation des délégations ci-dessus visées depuis le 31 mars 2011.

Evolution du cours de bourse

Le tableau ci-dessous indique, sur une base mensuelle, l'évolution du cours de l'action Metrologic à la cote du marché NYSE Euronext Paris depuis le mois de juin 2010. Les cours en colonnes « plus haut » et « plus bas » sont les cours de clôture de chacune des séances de Bourse concernées. La moyenne mensuelle correspond à la moyenne mensuelle des cours de clôture de chacune des séances de Bourse du mois concerné. La colonne « volume des transactions » correspond au nombre total de titres échangés au cours du mois concerné.

COURS ET VOLUMES ACTION METROLOGIC				
Date	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne mensuelle	Volume des transactions
Juin 2010	29,51	29,50	29,50	71
Juillet 2010	32,60	31,20	32,60	735
Août 2010	31,60	31,60	31,60	1
Septembre 2010	30,00	30,00	30,00	10
Octobre 2010	33,95	33,80	33,80	516
Novembre 2010	36,80	35,90	36,20	5 577
Décembre 2010	39,50	38,85	39,50	589
Janvier 2011	39,50	39,10	39,10	1 601
Février 2011	37,39	37,00	37,39	995
Mars 2011	38,35	38,10	38,35	75
Avril 2011	40,74	38,35	39,70	51 382
Mai 2011	40,00	39,01	39,60	28 211
Juin 2011	39,90	22,51	29,58	173 667
Juillet 2011	23,79	20,10	22,17	44 594
Août 2011	23,40	20,05	21,95	14 616
Septembre 2011	22,50	20,62	22,19	14 235
Octobre 2011	22,50	20,80	21,53	4 883
Novembre 2011	22,50	20,78	21,68	17 604
Décembre 2011	23,00	22,50	22,75	30 099
Janvier 2012	23,75	21,00	22,93	1 571

La capitalisation boursière de la société est de 90 040 000 € le 27 janvier 2012

L'intéressement des salariés

Contrat d'intéressement

Le contrat d'intéressement qui liait l'entreprise Metrologic Group S.A. à ses salariés a expiré au 30 septembre 2005 et n'a pas été renouvelé. Par contre, sur l'exercice 2010/2011, le montant consacré à l'intéressement, pour la filiale Metrologic Services SAS s'est élevé à 20 K€ montant en recul de près de 26 % par rapport à l'année N-1.

Affectations pour les cinq dernières années :

	2005/2006*	2006/2007*	2007/2008*	2008/2009*	2009/2010*
Intéressement	41 K€	35 K€	35K€	39 K€	26K€

** Uniquement pour la filiale Metrologic Services SAS*

Participation aux bénéfices de l'entreprise

Au titre de l'exercice 2010/2011, la société Metrologic Group S.A. continue à être soumise au régime légal de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise. Un accord de participation a été signé le 8 novembre 2006. L'avenant numéro 1 signé le 19 décembre 2006 précise les modalités de gestion des droits attribués aux salariés, dans le cadre du plan d'épargne qui a été mis en place au sein de l'entreprise.

Le montant de la réserve de participation au 30 septembre 2011 est de 574 K€.

Affectations pour les cinq dernières années :

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Participation	383 K€	408 K€	405 K€	513 K€	482 K€

Actionnariat des salariés

Absence d'un actionnariat des salariés (au sens des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce)

Le personnel salarié de la société Metrologic Group S.A. (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale, tel que visé à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Eu égard aux dispositions de la loi sur l'Epargne Salariale n° 2001-152 du 19 février 2001, l'assemblée générale mixte du 31 mars 2011 a délégué au conseil tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues par les dispositions du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise à mettre en place.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de vingt six mois à compter de la décision de l'assemblée et a privé d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le nombre total des actions qui peuvent être souscrites par les salariés ne peut être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du conseil.

Conformément aux disposition du Code du travail, le prix des actions à émettre ne peut être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni

supérieure à cette moyenne.

Le conseil d'administration n'a pas mis en œuvre cette délégation.

Historique des attributions d'options d'achat d'actions		
INFORMATION SUR LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS		
	PLAN 2002	PLAN 2003
Date de l'assemblée	26 mars 2001	26 mars 2001
Date du conseil d'administration	17 mai 2002	7 juillet 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées	2.200	2.200
Dont nombre total pouvant être achetées par :		
- Les mandataires sociaux (en cette qualité)	Néant	Néant
- Les dix premiers salariés attributaires	7 attributaires pour 2.200 options	7 attributaires pour 2.200 options
Point de départ d'exercice des options	17 mai 2006	7 juillet 2007
Date d'expiration	17 mai 2012	7 juillet 2013
Prix d'achat	35,53 €	27,38 €
Nombre d'actions acquises au 31/12/2011	1.950	2.200
Options d'achat annulées	225	Néant
Options d'achat d'actions restantes	25	0

Il a été, notamment, attribué 2 650 options (sur les deux plans) à 3 bénéficiaires désormais mandataires sociaux de la société, et à la date du 31 décembre 2011, toutes les options d'achat les concernant ont été levées.

Chacun des deux plans a été mis en œuvre sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2001. Le prix d'achat correspond à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant la date du conseil ayant attribué les options ; cette moyenne est supérieure au cours moyen d'achat des actions détenues par la société en vue de leur attribution aux salariés.

Le conseil d'administration n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Attributions d'actions gratuites émises ou à émettre

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 31 mars 2011 a, ainsi que mentionné ci-dessus, délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois des actions de la société au profit des dirigeants sociaux et des salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Ces attributions ne peuvent avoir pour effet de conférer aux dirigeants et/ou salariés plus de 10 % du capital social.

La période d'acquisition des actions attribuées ne peut être inférieure à deux ans, l'obligation de conservation des actions attribuées ne pouvant non plus être inférieure à deux ans.

Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter du 31 mars 2011.

Le conseil d'administration n'a, ainsi que cela est également indiqué ci-dessus, pas mis en œuvre cette délégation à la date d'établissement du présent rapport.

Le contrôle des comptes

Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire

KPMG Audit ID S.A.S. domiciliée 3 cours du Triangle, Immeuble Le Palatin, Puteaux 92939 Paris-La-Défense Cedex

Commissaire aux comptes suppléant

KPMG Audit IS S.A.S., domiciliée 3 cours du Triangle, Immeuble Le Palatin, Puteaux 92939 Paris-La-Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire

Bourguignon Audit Associés domiciliée 1, place d'Avril - 38000 GRENOBLE

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Laurent RIVOIRE domicilié 11, avenue Paul Verlaine - 38100 GRENOBLE

Mandats des commissaires aux comptes

Il est ici précisé que le mandat des commissaires aux comptes est fixé pour une durée de six (6) exercices, qui prendra fin le jour et à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2016 et qui se tiendra dans le courant de l'année 2017.

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Audit :	KPMG S.A.		BOURGUIGNON AUDIT ASSOCIES	
	N-1	N	N-1	N
Commissariat aux comptes Metrologic Group SA	27 858 €	32 369 €	8 213 €	10 970 €
Commissariat comptes Metrologic Services	2 260 €	2 720 €	Néant	Néant
Commissariat comptes Metrolec CMA Services	4 050 €	4 250 €	Néant	Néant
Autres prestations	29 142 €	Néant	Néant	Néant
Total	63 310 €	39 339 €	8 213 €	10 970 €

Tableau des résultats de la société Metrologic group® SA (en €)

Tableau des résultats de la société Metrologic group® SA (en €)					
NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
I- Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II- Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	19 582 988	19 495 596	17 082 520	18 923 691	19 086 256
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	14 124 076	14 371 286	12 985 041	13 383 027	15 083 414
Impôts sur les bénéfices	4 317 728	4 139 710	2 341 470	3 226 498	3 027 289
Participation des salariés due au titre de l'exercice	408 051	404 789	513 404	482 140	574 257
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	9 210 912	9 096 292	9 242 553	9 284 380	11 026 154
Résultat distribué	6 500 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	1 400 000
III- Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,35	2,46	2,55	2,49	2,87
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2,30	2,27	2,31	2,32	2,76
Dividende attribué par action	1,625	1,00	1,00	1,00	0,35
IV- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	62	69	72	68	69
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 097 720	2 332 053	2 518 988	2 441 003	2 499 863
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	973 688	1 076 823	1 132 213	1 259 268	1 149 829

Conseil d'administration et direction générale

Les mandataires et leurs autres fonctions

Président Directeur Général

Monsieur Philippe CIMADOMO
84, Chemin des Cornillons – 1292 CHAMBESY (SUISSE)
Né à GRENOBLE (38) le 5 décembre 1959
Date entrée en fonction : 1988
Date de première nomination : 1988
Année de fin de mandat : 2017
Autres fonctions :
Président de la S.A.S Tridimension Holding
Président de la SAS Financière Metrologic (anciennement dénommée Philippe Cimadomo Holding)
Président de la SAS Metrologic Services SAS (anciennement dénommée PIXIS)
Président de la S.A.S. Metrolec CMA Services
Président du conseil d'administration de Metrologic Group Italia (anciennement dénommée Inter-
Prog, Italie)
Gérant de Metrologic Group GmbH (Allemagne)
Président du conseil d'administration de MG USA Properties Inc. (USA)
Directeur et administrateur de Metrologic Group Services Inc. (USA)
Directeur et administrateur de ATT Metrology Inc. (USA)
Président du conseil d'administration de Metrolog Services Nordic AB (Suède)
Administrateur unique de Metrologic Group Spain S.L. (Espagne)
Gérant de IMCI et des SCI Les Fougeres, Les Preles, Clapi,
Les Orchis, Le Chêne et Le Roseau, Philippe Cimadomo Investissements

Administrateur Directeur Général Délégué

Monsieur Bertrand EISELE
6 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN
Né à STRASBOURG (67) le 24 septembre 1961
Date entrée en fonction : 1991
Date de nomination : 7 Septembre 2005 avec effet au 1^{er} octobre 2005 en qualité de Directeur
Général Délégué et 10 juillet 2006 en qualité d'Administrateur
Année de fin de mandat : 2012
Autres fonctions : Administrateur suppléant de Metrolog Services Nordic AB (Suède)

Administrateur Directeur Général Délégué

Madame Sylvie FEYEL
6 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN
Née à BRON (69) le 23 novembre 1961
Date entrée en fonction : 2000
Date de nomination : 10 Juillet 2006
Année de fin de mandat : 2012
Autres fonctions :
Salariée de la société Metrologic Group SA en qualité de directeur administratif et financier
Administrateur de Metrolog Services Nordic AB (Suède)

Administrateur Directeur Général Délégué

Monsieur Didier SERCIAT
6 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN
Né à TOULOUSE (31) le 12 octobre 1957
Date entrée en fonction : 1995
Date de nomination : 10 Juillet 2006
Année de fin de mandat : 2012
Autres fonctions : Salarié de la société Metrologic Group SA en qualité de directeur de la production et
des ressources humaines

Administrateur

Madame Florence ROCHE épouse de Monsieur Philippe CIMADOMO

84, Chemin des Cornillons – 1292 CHAMBESY (SUISSE)
Née à La Tronche (38) le 20 avril 1972
Date de première nomination : 1999
Année de fin de mandat : 2017
Autres fonctions : Néant

Administrateur

Monsieur Bertrand GILI
7300 Muerdale Boulevard – West Bloomfield
MICHIGAN 48322 USA
Né à MONTBARD (21) le 4 janvier 1974
Date de première nomination : 9 mars 2009
Année de fin de mandat : 2015
Autres fonctions :
Président de la société Metrologic Services Inc
Administrateur et secrétaire de ATT Metrology Inc

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la société, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. En outre, à la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des administrateurs et des directeurs généraux et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Rémunération et avantages en nature des organes d'administration et de direction

La direction générale de la société, compte tenu de la taille de celle-ci, de la structure de son actionnariat, des montants totaux et individuels des rémunérations des mandataires sociaux (au titre de leurs mandats ou de leurs fonctions salariées) et de la politique de prudence et de mesure qui a toujours été mise en œuvre en la matière par ses soins, n'a pas jugé pertinent de se référer en matière de rémunération et autres avantages en nature à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

La société n'a par ailleurs pas retenu de façon formelle de règles complémentaires à celles exigées par la loi en matière de gouvernement d'entreprise.

Les membres de la direction générale ayant perçu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 une rémunération sont les suivants :

- Monsieur Philippe CIMADOMO, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions de Président et de Directeur Général (dont avantage en nature de 7 389 € pour utilisation personnelle d'un véhicule de fonction) s'est élevé à 52 389 €. Cette rémunération était de 69 852 € sur l'exercice précédent. Il est à cet égard précisé que Monsieur Philippe CIMADOMO a renoncé à effet du 1^{er} juillet 2011 à la rémunération de ses fonctions.
- Monsieur Bertrand EISELE, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué s'est élevé à 77 553 €. Cette rémunération était de 72 240 € sur l'exercice précédent.
- Madame Sylvie FEYEL, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions salariées de directeur administratif et financier s'est élevé à 73 671 €. Cette rémunération était de 67 347 € sur l'exercice précédent. Madame Sylvie FEYEL n'est pas rémunérée pour l'exercice de son mandat social de Directeur Général Délégué. En vertu des délibérations du conseil d'administration du 24 mars 2011, il a été constaté l'attribution définitive, à Madame Sylvie FEYEL de 800 actions gratuites, qui lui avaient été allouées aux termes du conseil d'administration du 17 mars 2009. Aux termes des délibérations du conseil d'administration du 20 janvier 2012, il a été

constaté l'attribution définitive à Madame Sylvie FEYEL de 800 actions gratuites, qui lui avaient été allouées aux termes du conseil d'administration du 11 janvier 2010. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 700 options d'achat d'actions de la société qui ont totalement été levées sur cet exercice.

- Monsieur Didier SERCIAT, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions salariées de directeur de la production et des ressources humaines s'est élevé à 90 253 €. Cette rémunération était de 88 466 € sur l'exercice précédent. Monsieur Didier SERCIAT n'est pas rémunéré pour l'exercice de son mandat social de Directeur Général Délégué. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 700 options d'achat d'actions de la société qui ont été totalement levées sur cet exercice.
- Monsieur Bertrand GILI, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions de Président et CEO de la filiale Metrologic Group Services Inc. s'est élevé à 167 954 USD. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 1 250 options d'achat d'actions de la société qui ont été totalement levées sur cet exercice.

Ces rémunérations ne comprennent pas, à l'exception de celle de Monsieur Didier SERCIAT et de Monsieur Bertrand GILI, de partie variable.

Aucune indemnité forfaitaire n'est prévue en cas de révocation, de non-renouvellement des mandats ou de départs à la retraite de la direction générale.

Les membres du conseil d'administration, à l'exception ainsi que mentionné ci-dessus, de Monsieur Bertrand GILI, ne perçoivent aucune rémunération des sociétés contrôlées.

L'assemblée générale du 31 mars 2011 a décidé de ne plus attribuer de jetons de présence. Sur cet exercice il a été payé 12 500 € de jetons de présence se rapportant à l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il n'a été accordé ou constitué aucun prêt, aucune garantie en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers.

Actifs appartenant aux dirigeants

Le détail des actifs appartenant de façon directe ou indirecte aux dirigeants est détaillé dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

La SCI Chêne et Roseau est détenue à 80 % par Monsieur Philippe Cimadomo.

Le bail commercial conclu entre cette SCI et la société Metrologic Group SA l'a été aux conditions normales du marché après consultations de professionnels et notamment de l'organisme de gestion de la zone industrielle de Meylan.

Conventions réglementées

Nous vous demandons de statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes qui relate les conventions visées à l'article L. 225-31 du Code de commerce, régulièrement autorisées par le conseil d'administration.

Mandats des administrateurs

Ainsi que mentionné ci-dessus, les mandats de trois des administrateurs de la société arrivent à expiration en même temps que l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice

clos le 30 septembre 2011. Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur le renouvellement des mandats des administrateurs suivants :

- Madame Sylvie FEYEL,
- Monsieur Didier SERCIAT,
- Monsieur Bertrand EISELE.

pour la durée de six (6) années prévue par les dispositions statutaires qui expirera en même temps que l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2017.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins une action de la société.

Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Monsieur Philippe CIMADOMO, président du conseil d'administration assume également la direction générale de la société. Madame Sylvie FEYEL et Messieurs Bertrand EISELE et Didier SERCIAT, administrateurs, sont également directeurs généraux délégués. Monsieur Bertrand GILI assume également la présidence de la filiale américaine Metrologic Group Services Inc. Le conseil d'administration ne comprend plus d'administrateur indépendant consécutivement à la démission en date du 31 mars 2011 de ses fonctions par Monsieur Giovanni CAVALLINI. Nous vous rappelons que Monsieur Gilles BARTOLI a également démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 10 juin 2011.

Il n'a pas été procédé à la nomination de censeurs ni à la constitution de comités, la taille de la société n'ayant pas été jugée suffisante pour justifier de telles nominations ou constitutions.

Il est précisé qu'aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du directeur général qui dispose ainsi de tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la société sous réserve des pouvoirs attribués au conseil d'administration et à l'assemblée des actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie FEYEL et de Monsieur Didier SERCIAT, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du directeur général.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas mis en place de règlement intérieur. Toutefois, le fonctionnement du conseil obéit à des règles de confidentialité et de loyauté. En outre, chaque administrateur doit faire état des opérations qu'il effectue sur les titres de la société. A cet égard, figure ci-après un état récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice écoulé par les dirigeants de la société et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier :

Cédant	Nature des titres	Nombre de titres	Date	Prix unitaire	Prix total
Mr CIMADOMO et certains membres de sa famille	Actions nominatives	715 772	08/04/2011	38,00	27 199 336 €
Mr BARTOLI et certains membres de sa famille	Actions nominatives	470 241	08/04/2011	38,00	17 869 158 €
Mr EISELE et certains membres de sa famille	Actions nominatives	12 870	29/06/2011	22,50	289 575 €
Mr EISELE	Actions nominatives/ Apport en nature à Tridimension Holding	5 768	27/07/2011	22,50	129 780 €
Mr GILI	Actions nominatives/ Apport en nature à Tridimension Holding	1 339	27/07/2011	22,50	30 127,50 €
Mr GILI	Actions nominatives/ Cession plan stock options	1 250	10/06/2011	22,50	28 125 €
Mme FEYEL	Actions nominatives/ Apport en nature à Tridimension Holding	3 171	27 /07 /2011	22,50	71 347,50 €
Mme FEYEL	Actions nominatives/ Cession plan stock options	700	10/06/2011	22,50	15 750 €
Mr SERCIAT	Actions nominatives/ Cession plan stock options	700	10/06/2011	22,50	15 750 €

Il est à cet égard rappelé que la société Tridimension Holding a :

- acquis hors marché le 8 avril 2011, conformément à des contrats d'acquisition conclus le 30 mars 2011 :
 - auprès de Monsieur Philippe CIMADOMO et de certains membres de sa famille la totalité des actions composant le capital de la société Philippe Cimadomo Holding (désormais dénommée Financière Metrologic), cette société détenant 1 284 628 actions Metrologic Group SA,
 - auprès de Monsieur Philippe CIMADOMO, de Monsieur Gilles BARTOLI et de certains membres de la famille de ce dernier, 1 186 013 actions Metrologic Group SA,
- initié une offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Metrologic Group SA, aux termes de laquelle elle a acquis du 10 au 30 juin 2011 inclus un total de 366 251 actions Metrologic Group SA ; à la clôture de cette offre, la société Tridimension Holding détenait directement et indirectement (par l'intermédiaire de la société Financière Metrologic qu'elle

contrôle) 2 836 892 actions Metrologic Group SA, représentant 4 121 520 droits de vote, soit 70,92 % du capital et 77,59 % des droits de vote,

- acquis entre le 6 juillet et le 16 septembre 2011 un total de 34 925 actions Metrologic Group SA ; au 30 septembre 2011, la société Tridimension Holding détenait directement et indirectement (par l'intermédiaire de la société Financière Metrologic qu'elle contrôle) 2 871 817 actions Metrologic Group SA, représentant 4 156 445 droits de vote, soit 71,80 % du capital et 79,16 % des droits de vote

Les administrateurs membres de la direction générale prennent toutes les décisions en commun, après consultation le cas échéant des cadres de direction.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige, le nombre de réunions n'est pas référencé et les procès verbaux sont officialisés uniquement lorsque des décisions juridiques majeures ont été prises. Sur cet exercice, le nombre de réunions officielles est de dix (10).

De façon générale, le taux de présence est de 60 %, le président et les directeurs généraux délégués ayant participé à la quasi intégralité des réunions. Cependant, dans le cas où le conseil doit statuer sur des conventions concernées par l'article L 225.38 du Code de commerce, la présence de la totalité des administrateurs est exigée.

De plus, il est précisé que l'émetteur n'a pas encore, compte tenu de sa taille, mis en place de mesures spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise. Cette décision a notamment été formellement, après débat en son sein, entérinée par le conseil d'administration dont la réunion s'est tenue le 20 janvier 2012. La présentation de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration (cf. ci-dessus), ainsi que le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et les mesures de contrôle interne (présentés ci-dessous) permettent d'appréhender les raisons pour lesquelles il n'a pas été jugé nécessaire d'instituer de comités destinés à assurer la gouvernance d'entreprise et les mesures qui ont été prises pour évaluer les travaux du conseil.

Rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président de votre conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux relatifs aux procédures de contrôle interne mises en place par le groupe.

Le présent rapport s'attache à être en conformité avec les principes généraux de contrôle interne et dresse également les objectifs à atteindre au cours des exercices à venir, notamment en ce qui concerne l'appréciation du dispositif de contrôle interne.

La société, considérant que le guide simplifié de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF, n'était pas adapté à sa taille et à son mode d'organisation, a décidé de ne pas y faire explicitement référence. Il en est de même en ce qui concerne le Code de gouvernance AFEP – MEDEF ou le Code de gouvernance MIDDLENEXT. Cette décision a notamment été formellement entérinée, après débat en son sein, par le conseil d'administration dont la réunion s'est tenue le 20 janvier 2012.

Description de l'entreprise

La société Metrologic Group SA, créée en 1980, est cotée au Nouveau Marché de la Bourse de Paris depuis septembre 1999 (désormais Nyse Euronext Paris).

Elle est notamment détenue à la date du 30 septembre 2011 à 32,12 % par la société Financière Metrologic

(anciennement dénommée Philippe Cimadomo Holding), à 39,68% directement par la société Tridimension Holding, à 0,87 % par elle-même et à 27,33 % par le public. Il est à noter que la société Tridimension Holding détient 100% des titres de la société Financière Metrologic et que par conséquent Metrologic Group SA est détenue, de manière directe ou indirecte, à 71,8% par Tridimension Holding.

Metrologic Group SA, éditeur de logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel a développé une offre globale permettant d'améliorer les performances des Machines à Mesurer Tridimensionnelle (MMT). La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et services, font de Metrologic Group SA un spécialiste reconnu dans ce domaine.

Fonctionnement des organes de Direction et de contrôle

Conseil d'administration et direction générale

Metrologic Group SA est une Société Anonyme dotée d'un conseil d'administration dont la présidence a été confiée à Monsieur Philippe CIMADOMO. Le conseil se compose de six administrateurs (voir rapport de gestion du conseil d'administration), deux de sexe féminin et quatre de sexe masculin. La composition du conseil d'administration permet donc d'assurer une représentation équilibrée en son sein des femmes et des hommes.

Cette composition permet à la date d'établissement du présent rapport le respect des dispositions de l'article L.225-17 alinéa 2 du Code de commerce et de celles instituées par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

Le président du conseil assume également la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration a nommé trois directeurs généraux délégués : Monsieur Bertrand EISELE, Monsieur Didier SERCIAT et Madame Sylvie FEYEL. En

accord avec le Directeur Général, le conseil d'administration a fixé l'étendue des pouvoirs des directeurs généraux délégués : ils disposent vis-à-vis des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie FEYEL et de Monsieur Didier SERCIAT, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du Directeur Général.

Madame Sylvie FEYEL et Monsieur Didier SERCIAT cumulent leurs fonctions salariées, au titre de leur contrat de travail respectif qui conservent leurs pleins effets, avec le mandat social qui leur a été conféré par la suite.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige pour statuer sur les décisions proposées par son Président. Les administrateurs membres de la direction générale prennent toutes les décisions en commun.

Comité spécialisé

Ainsi que mentionné dans le rapport de gestion du conseil d'administration, la société n'a pas institué de comités spécialisés. Le rôle que certaines sociétés assignent à de tels comités demeure assumé par le conseil d'administration.

Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération dont les détails sont présentés dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

En outre, la situation de chacun des membres du conseil d'administration a été évaluée au regard des dispositions de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite loi « TEPA »). Il a constaté que, dans la mesure où aucun membre du conseil ne peut prétendre au versement d'une rémunération ou d'une indemnité quelconque au titre de la cessation de ses fonctions de mandataire social du groupe, les dispositions issues de cette loi ne leur étaient pas applicables.

Par ailleurs, ainsi que mentionné dans le rapport de gestion du conseil d'administration, la société, compte tenu de sa taille, de son mode d'organisation, des montants totaux et individuels des rémunérations des mandataires sociaux et de la politique de prudence et de mesure qui a toujours été mise en œuvre en la matière par ses soins, n'a pas jugé pertinent de se référer en matière de rémunération et autres avantages en nature à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

La société n'a par ailleurs pas retenu de façon formelle de règles complémentaires à celles exigées par la loi en matière de gouvernement d'entreprise ou les Codes de gouvernance visés ci-dessus.

Schéma délégataire au sein du groupe

La société mère détient la totalité ou la quasi-totalité du capital de ses filiales, lui permettant ainsi de maîtriser leur gestion. Chaque filiale est sous la responsabilité d'un directeur d'unité qui a pour mission de mettre en œuvre la politique et les valeurs définies par la société mère.

Ces directeurs d'unité sont en contact permanent avec les membres de la direction, ce qui permet des prises de décisions rapides, adaptées et cohérentes avec la stratégie du groupe.

Les caractéristiques principales de fonctionnement du groupe Metrologic étant la simplicité, la réactivité et la cohésion dans les décisions, ce circuit de décision court, avec un rattachement direct des directeurs d'unité, des cadres de direction et du conseil d'administration, permet un contrôle permanent de l'existant.

Participation des actionnaires aux assemblées générales / Publications des informations relatives à la structure du capital

Les articles 34 et 35 des statuts de la société déterminent les conditions dans lesquelles les actionnaires participent aux assemblées générales. En outre, la société se conforme à toutes les obligations légales et réglementaires relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales et à la communication des documents qui y sont relatifs.

Le rapport de gestion du conseil d'administration fait état des informations relatives à la structure du capital et aux éléments connus susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est défini comme étant un processus permettant la vérification et la maîtrise des procédures en place dans la société afin d'assurer :

- la protection du patrimoine de l'entreprise, la sauvegarde des actifs et la détection des fraudes,
- la fiabilité, la sincérité et la régularité des enregistrements comptables et des comptes sociaux et consolidés qui en résultent,
- le respect des lois et des réglementations applicables,
- l'identification, la prévention des risques encourus et le cas échéant la gestion des conséquences.

Le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, mais ne peut en aucun cas fournir la garantie absolue qu'ils seront atteints.

Présentation synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le suivi permanent des procédures de contrôle et de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la direction et comprend des contrôles réguliers effectués par les directeurs généraux, les cadres et l'encadrement de chaque société du groupe.

Il est à noter que Metrologic Group SA possède un système d'assurance qualité construit sur le modèle de l'ISO 9002. Il est formalisé à travers un recueil de procédures et de modes opératoires. De plus, les logiciels développés par le groupe sous la responsabilité et le contrôle de la Direction de la Recherche et du Développement sont régulièrement vérifiés et certifiés par le PTB (organisme allemand de certification des logiciels de mesure).

En plus des relations quotidiennes entre les divers membres de la direction de la société mère et des filiales, il a été mis en place une procédure de tableaux de bord qui constitue un élément fondamental du contrôle et du suivi des performances tant au niveau des filiales qu'au niveau consolidé.

Dans ce cadre, chaque société du groupe prépare un compte rendu mensuel d'activité qui est ensuite consolidé au niveau du groupe. L'analyse de ce rapport permet une réaction immédiate à toute dérive éventuelle en matière de gestion. Ce reporting mensuel permet également un suivi mensuel des performances du groupe, filiale par filiale, secteur d'activité par secteur d'activité, secteur géographique par secteur géographique et réel par rapport au prévisionnel.

De plus, dans le cadre d'une politique sociale globale et cohérente, le groupe s'attache à apporter une attention particulière à la gestion des compétences au niveau mondial à travers la Direction des Ressources Humaines basée au siège de la société.

Dispositif du Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part par des règles et des contrôles, et d'autre part par une politique de gestion des compétences. Le contrôle interne s'organise autour des éléments suivants :

- un reporting comptable et de gestion unifié basé sur l'unicité des informations comptables et de gestion,
- un référentiel et des méthodes comptables s'inscrivant dans la production de liasses de consolidation, outil de transmission des informations comptables commun à l'ensemble du groupe,
- un cycle de gestion, incluant la production d'un budget annuel, d'un reporting mensuel, d'un arrêté comptable semestriel ayant fait l'objet d'une revue limitée et d'un arrêté comptable annuel audité, ceci au niveau des filiales et au niveau consolidé,
- une organisation comptable cohérente avec celle du management, basée sur l'implication de chacun et sur une disponibilité quotidienne des cadres dirigeants et notamment de la Direction

Administrative et Financière.

Fait à Meylan, le 27 janvier 2012
Philippe CIMADOMO
Le Président, Directeur Général

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Metrologic Group S.A.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Metrologic Group S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris la Défense, le 30 janvier 2012
KPMG Audit ID

Stéphane Devin
Associé

Grenoble, le 30 janvier 2012
Bourguignon Audit Associés

Eric Levoir
Associé

Etats financiers consolidés de l'exercice 2010-2011

Bilan consolidé

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	Notes	30-sept-11	30-sept-10
		en K€	en K€
ACTIF			
Goodwills	7.1	5 447	5 642
Autres immobilisations incorporelles	7.2	894	1 361
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.1.3	42	43
Immobilisations corporelles	7.2	2 335	2 691
Actifs financiers non courants		108	129
Impôts différés actifs	8.5.3	728	639
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS		9 554	10 505
Stocks et en-cours	7.3.1	719	604
Clients et comptes rattachés	1.5.2	5 133	5 504
Autres créances	7.3.2	1 035	1 041
Actifs d'impôts exigibles		1 183	528
Placements financiers	1.5.3	0	48 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.5.3	10 033	12 949
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		18 103	69 126
TOTAL ACTIF		27 657	79 631
PASSIF			
Capital social	1.3	1 000	1 000
Réserves		7 629	59 621
Résultat de l'exercice		9 331	9 234
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		17 960	69 855
Réserves des intérêts ne conférant pas le contrôle		0	308
Résultat des intérêts ne conférant pas le contrôle		0	5
INTERETS NE CONFERANT PAS LE CONTROLE		0	313
TOTAL CAPITAUX PROPRES		17 960	70 168
Provisions	7.5	333	278
Dettes financières	7.6	952	1 173
Impôts différés passifs	8.5.3	512	579
TOTAL DES PASSIFS NON-COURANTS		1 797	2 030
Fournisseurs et comptes rattachés		638	788
Dettes financières		63	64
Autres dettes	7.7	2 250	2 021
Produits constatés d'avance	7.8	4 949	4 560
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		7 900	7 433
TOTAL DES PASSIFS		9 697	9 463
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		27 657	79 631

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en K€	Notes	30 sept. 11	30 sept. 10
Chiffre d'affaires		27 638	27 153
Production stockée		28	(43)
Achats consommés		(579)	(625)
Autres charges externes		(4 790)	(4 577)
Impôts et taxes		(527)	(476)
Charges de personnel		(8 767)	(9 104)
Dotations aux amortissements		(1 030)	(1 100)
Autres charges de gestion courante		(347)	(454)
Autres produits de gestion courante		1 421	1 670
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		13 047	12 444
Autres produits et charges opérationnels		0	0
RESULTAT OPERATIONNEL		13 047	12 444
Produits financiers		857	1 120
Charges financières		(178)	(4)
RESULTAT FINANCIER		679	1 116
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		2	10
RESULTAT AVANT IMPOTS		13 728	13 570
Charges d'impôts sur le résultat		(4 397)	(4 331)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 331	9 239
Part du groupe		9 331	9 234
Part de minoritaires		0	5
Résultat par action (en €)	1.11	2,3514	2,3282
Résultat dilué par action (en €)	1.11	2,3502	2,3262

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

Etat du résultat global

	Note	30-sept-11 En K€	30-sept-10 En K€
Résultat		9 331	9 239
Produits et charges non comptabilisés en résultat			
- Ecart de conversion		27	540
Total des produits et charges non comptabilisés en résultat		27	540
Résultat global de l'exercice		9 358	9 779

Tableau de variation des capitaux propres : du 30/09/09 au 30/09/11(en K€)

En K€	Notes	Capital	Résultat et Réserves consolidées	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 30 septembre 2009		1 000	64 110	-2 413	-239	62 458	308	62 766
Ecart de conversion					540	540		540
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			0	0	540	540	0	540
Résultat de la période			9 234			9 234	5	9 239
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période			9 234	0	540	9 774	5	9 779
Dividendes versés			-3 961			-3 961		-3 961
Divers mis en équivalence			6			6		6
Actions propres				1 377		1 377		1 377
Actions propres + valeur de cession	1		228			228		228
Variation de périmètre						0		0
Autres variations			-27			-27		-27
Au 30 septembre 2010		1 000	69 590	-1 036	301	69 8558	313	70 168
Ecart de conversion					27	27		27
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			0	0	27	27	0	27
Résultat de la période			9 331			9 331	0	9 331
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période			9 331	0	27	9 358	0	9 358
Dividendes versés			-61 463			-61 463		-61 463
Divers mis en équivalence						0		0
Actions propres				132		132		132
Actions propres + valeur cession						0		0
Variation de périmètre			110			110	-313	-203
Autres variations			-32			-32		-32
Au 30 septembre 2011		1 000	17 536	-904	328	17 960	0	17 960

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

1-Cession de 60 000 actions propres acquises lors d'un projet de croissance externe qui ne s'est pas concrétisé ; le montant de la plus value s'élève à 347 K€ ou à 228 K€ nette d'impôt.

Tableau de financement consolidé au 30 septembre 2011

Tableau de flux de trésorerie (en K€)	Note	30/09/11	30/09/10
Activité opérationnelle			
Résultat		9 331	9 239
Ajustements sur :			
Amortissements & provisions		1 081	1 069
Plus ou moins values de cessions sur immobilisations		(25)	(5)
Quote part résultat sociétés mises en équivalence		2	(18)
Charge d'impôt		4 398	4 331
Coût de l'endettement financier net		(679)	(1 116)
Variation du BFR		703	(447)
Impôts sur le résultat payé		(5 150)	(3 779)
Autres produits et charges calculés		5	69
Intérêts payés		0	(2)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		9 666	9 341
Activité d'investissement			
Intérêts reçus		706	1 120
Placements financiers *	1.5.3	48 500	(12 800)
Acquisition d'immobilisations		(321)	(621)
Cessions d'immobilisations		32	14
Cessions d'actifs financiers		0	96
Acquisition de filiale, nette de trésorerie acquise		(204)	0
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissements		48 713	(12 191)
Opérations de financement			
Opérations sur actions propres		88	1 724
Dividendes versés		(61 463)	(3 961)
Remboursements d'emprunts		(1)	(3)
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		(61 376)	(2 240)
Variation nette de la trésorerie		(2 997)	(5 090)
Trésorerie ouverture		12 949	17 818
Effet de la variation du taux de change		81	221
Trésorerie clôture		10 033	12 949
Variation		(2 997)	(5 090)

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

* Les CAT de plus de 3 mois ont été isolés en placements financiers.

Notes annexes aux états financiers consolidés

1- Entité présentant les états financiers

Metrologic Group est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé au 6 chemin du Vieux Chêne-38240 Meylan.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2011 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. L'activité du groupe consiste principalement à éditer des logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel. La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et services font de Metrologic Group un spécialiste reconnu dans ce domaine.

2- Base de présentation

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 27 janvier 2012. Les comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 26 Mars 2012.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie ainsi que de certains placements financiers à la juste valeur par le compte de résultat, évalués à la juste valeur.

(c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

(d) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les estimations concernent principalement

- les tests de dépréciations des actifs immobilisés (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance et d'actualisation (voir note 1.3.4 et 7.1)
- le calcul des engagements de retraite et autres avantages à long terme qui nécessite la prise en compte d'hypothèses actuarielles, (voir note 1.7)
- dans la détermination des impôts différés et notamment lors de l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs (voir note 1.9.5 et 8.7)
- et la détermination de la juste valeur (voir note 2)

Note 1 – Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et par l'ensemble des

entités du Groupe.

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire au 30/09/2011 :

- IFRIC 12, Accords de concession de services ;
- IFRIC 15, Contrats pour la construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IAS 27 amendée, Etats financiers consolidés et individuels ;
- IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises ;
- IFRIC 18, Transfert d'actifs en provenance de clients ;
- IFRIC 17, Distribution en nature aux actionnaires ;
- Amendement IAS 39, Eléments éligibles à une opération de couverture ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS ;
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39, Réévaluation des dérivés incorporés et instruments financiers: comptabilisation et évaluation ;
- Amendement IFRS 5.
- Amendement IAS 32, Classement des émissions de droits ;
- IFRIC 19, Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux ;
- Amendements à IFRS 1, Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

1.1 Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entités contrôlées conjointement

Il n'existe pas de co-entreprises dans le Groupe, c'est à dire d'entité contrôlée conjointement avec un autre partenaire, en vertu d'un accord contractuel.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin. Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Elimination des opérations intra-groupe

Les soldes bilanciaux, et les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

1.2 Méthode de conversion des éléments en devises

Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères sont comptabilisés en marge opérationnelle ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- les actifs et les passifs (y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition) sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
 - les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice,
 - Les différences de conversion résultant de ce processus de conversion sont enregistrées dans les capitaux propres en réserve de conversion,
- Le Groupe n'exerce aucune activité dans des économies hyper inflationnistes.

1.3 Actifs non courants

1.3.1-Goodwill

Pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.

Pour les regroupements d'entreprises effectués après le 1^{er} janvier 2004 et avant le 1^{er} janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs, et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions effectuées à compter du 1^{er} octobre 2010 la norme IFRS 3 révisée est applicable. Cette norme n'a pas trouvé à s'appliquer depuis sa date d'application en l'absence d'acquisition. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} octobre 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour les acquisitions postérieures à la 1^{ère} adoption des IFRS, les goodwill issus des regroupements avec les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont suivis en devises et convertis au cours de change du jour de la clôture avec pour contrepartie l'écart de conversion figurant en réserves.

Les transactions et options de ventes (« put ») avec les minoritaires sont traitées en acquisitions complémentaires. La différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs net acquis est inscrite en goodwill.

1.3.2- Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels acquis comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles ; ainsi que de relations commerciales activées dans le cadre de la méthode de l'acquisition (IFRS 3), évaluées à la juste valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général ne dépasse pas 1 à 5 ans pour les logiciels et 3 ans pour les relations commerciales.

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais de personnel des ingénieurs développeurs et des testeurs. Les frais de recherche correspondant aux travaux originaux ayant pour objectif d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, visant au maintien des produits existants sont également comptabilisés en charges.

Les frais de développement visant à la création de nouveaux produits ou apportant des fonctionnalités innovantes aux produits existants doivent donner lieu à immobilisation dans les cas où l'analyse des projets afférents répond aux critères techniques et économiques de capitalisation édictés dans la norme IAS 38. Après analyse, il apparaît que la fréquence des mises à jour des versions des logiciels du groupe (tous les 6 mois) a conduit le groupe à comptabiliser ces frais en charges.

Le montant global des dépenses de recherche et développement comptabilisé sur 2011 est de 3.5M€ contre 3.4M€ en 2010.

1.3.3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

-Matériels et outillages	5 à 8 ans
-Installations générales	5 à 10 ans
-Matériel de transport	4 à 5 ans
-Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
-Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle n'a été affectée aux immobilisations car il s'agit d'actifs destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur vie.

1.3.4 Dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font l'objet de tests de dépréciation chaque fois qu'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwills, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le groupe Metrologic a retenu plusieurs UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie. (voir note 7.1)

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'activité. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et est imputée en priorité aux goodwills.

-Reprise de la perte de valeur :

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et si il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.3.5 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent principalement des dépôts de garantie afférents aux locaux loués par le groupe pour les besoins de son exploitation. Lors de la comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur puis au coût amorti.

1.4 Actifs et passifs courants

1.4.1 Stocks

Les stocks de fournitures et marchandises sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est évalué selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les en-cours de production et les produits finis sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.

Des dépréciations sont constituées dès lors que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition ou au coût de production. La valeur nette de réalisation est le

prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.4.2 Instruments financiers non dérivés :

Les instruments financiers non dérivés comprennent les créances clients et autres créances, les placements financiers, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts, emprunts et dettes financières, et les dettes fournisseurs et autres dettes.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

1.4.2.1 - Créances clients et autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes

Elles sont comptabilisées initialement à leur juste valeur puis au coût amorti, diminuées des éventuelles pertes de valeur sur les créances. La juste valeur correspond à la valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré négligeable.

Le risque crédit est évalué périodiquement, à chaque date de clôture sur la base d'une analyse au cas par cas des créances et les pertes potentielles sur les créances non recouvrables sont comptabilisées en résultat.

1.4.2.2 Placements financiers

Il s'agit, en général, de comptes à terme de maturité 4 à 36 mois. Ces placements sont classés en catégorie « prêts et créances » et sont ainsi évalués au coût amorti.

1.4.2.3 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent notamment des dépôts à vue et des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces éléments, classés en actifs courants sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La juste valeur représente leur valeur liquidative à la date de clôture. L'effet des variations de juste valeur est enregistré en résultat financier.

1.5 Passifs non courants

1.5.1 – Dettes financières

Les dettes financières non courantes correspondent essentiellement aux dettes résultant des engagements de rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle.

Les engagements de rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle à la date du regroupement d'entreprise sont évalués à la valeur actuelle de la meilleure estimation de la valeur de rachat issue du contrat. La contrepartie de la dette est imputée sur les intérêts ne conférant pas le contrôle et le solde est comptabilisé en augmentation du goodwill.

Ultérieurement, les effets des changements d'hypothèses prise en compte dans cette évaluation viennent impacter la dette en contrepartie du goodwill, les effets de désactualisation impactent quant à eux le résultat financier et la dette.

1.5.2 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès que le groupe a une obligation actuelle légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Aucune provision significative n'est enregistrée par le Groupe à l'exception des provisions

pour indemnité de départ en retraite, voir note 1.7.

1.6 Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

1.7 Avantages au personnel

Pour le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre du régime à prestations définies des sociétés françaises du Groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite la méthode de calcul utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ». Elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite, des hypothèses de croissance de salaires et prend en compte un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, le taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie. Les écarts actuariels sont enregistrés intégralement en compte de résultat.

Le montant des droits acquis par les salariés de la société italienne correspond à la provision pour T.F.R évaluée elle aussi selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

1.8 Paiement sur la base d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées à certains salariés du groupe. Conformément à la norme *IFRS 2* « Paiement fondés sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeurs postérieures à cette date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme *IFRS 2* uniquement pour les plans de stock option octroyés postérieurement au 07 novembre 2002, dont la période d'acquisition des droits est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

Plan d'achat d'actions à la date de clôture de l'exercice

Plan	Date conseil	Nombre d'options exerçables	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options exercées sur l'exercice	Nombre d'options restant à exercer	Date expiration
2002	17-mai-02	1975	35,53 €	1950	25	17-mai-12
2003	7-juil.-03	2200	27,38 €	2200	0	7-juil.-13
Total		4175		4150	25	

Par ailleurs le Groupe a également 1 plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur au 30 septembre 2011. Ce plan porte 1602 actions et arrivera à échéance le 11 janvier 2012. Ces attributions d'actions gratuites sont soumises à condition de performance et de conservation des actions.

Les charges relatives aux paiements fondés sur des actions s'élèvent à 28K€ sur l'exercice clos le 30 septembre 2011, contre 38K€ sur l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il est précisé que le 27 juillet 2011 la société Tridimension Holding S.A.S, devenue actionnaire majoritaire de Metrologic Group SA au cours de l'exercice (cf note 5.3), à mis en place un plan d'attribution de 663 063 actions gratuites de Tridimension Holding S.A.S. au profit des « managers » de la société Metrologic Group. Pour ce plan, Metrologic Group n'a pas l'obligation de fournir les instruments de capitaux propres de sa société mère aux membres de son propre personnel. Par conséquent, Metrologic Group a évalué les services reçus des membres de son personnel conformément aux dispositions applicables aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, et comptabilisé une augmentation correspondante de ses capitaux propres en tant qu'apport de la société mère.

1.9 Compte de résultat

1.9.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe provient principalement des sources suivantes :

- ☐ des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées (mises à jour et support technique),
- ☐ des prestations de service comprenant du conseil et de la formation.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de logiciels est comptabilisé lorsque :

- ☐ le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord,
- ☐ la livraison du logiciel a eu lieu,
- ☐ le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé,
- ☐ le recouvrement est probable.

Si un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut à la vente de prestations associées à la vente de mises à jour de produits et au support téléphonique. Le support de maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est ainsi comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Les contrats de maintenance sont payés par les clients en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires issu des services comprend des prestations d'installation sur site ainsi que des prestations de formation. Il est comptabilisé lorsque la prestation est exécutée sur la base de récapitulatifs d'activité ou en fonction du degré d'avancement dès lors que le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

1.9.2 Subventions

Conformément à IAS 20, les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Lorsque ces conditions sont remplies, les subventions sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits ».

Il s'agit pour le Groupe d'un crédit d'impôt recherche.

1.9.3 Autres produits et charges opérationnels

Le résultat opérationnel courant provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres produits et charges opérationnels proviennent d'événements ou d'opérations

inhabituels, non récurrents, significatifs au niveau de la performance.

1.9.4 Résultat financier

Les produits financiers comprennent essentiellement les intérêts sur les placements, les profits de change et l'effet de désactualisation des provisions et engagements de rachat de minoritaires.

Les charges financières comprennent les pertes de change ainsi que la charge nette de cession du contrat CAPI.

La variation sur l'exercice de l'actualisation des engagements de retraites est comptabilisée en charges d'intérêts dans le résultat financier.

1.9.5 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payable au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale du goodwill, la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés, résultent pour l'essentiel :

- du retraitement des profits internes sur stocks
- du retraitement des provisions d'indemnités de départ en retraite des salariés
- des ajustements de juste valeur comptabilisés et des actifs incorporels identifiés lors de regroupement d'entreprises
- d'autres différences temporelles (provision pour participation, provision congés payés, contribution sociale de solidarité etc.).
- de l'activation des résultats négatifs de la filiale Metrolec CMA Services.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est inscrit au bilan que dans la mesure où il est probable qu'il sera récupéré au cours des années ultérieures. Les actifs d'impôt différé sont réexaminés à chaque clôture et ils sont annulés dès lors que leur réalisation ne devient plus probable.

1.10 Résultat par action et instruments dilutifs

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par le groupe (actions propres). Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 30 septembre 2011 et au 30 septembre 2010 est de 4 000 000, le nombre d'actions propres est de 34 625 au 30 septembre 2011 contre 39 437 au 30 septembre 2010.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen pondéré d'actions en

circulation sur l'exercice l'impact des instruments dilutifs existants au cours de la période par application de la méthode dite du « rachat d'actions ». Le nombre d'instruments dilutifs ressort à 1988 au 30 septembre 2011 contre 3358 au 30 septembre 2010.
Le résultat par action ne tient pas compte des rachats potentiels d'actions intervenus postérieurement à la clôture.

1.11 Information sectorielle

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la direction générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par la direction générale afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du Groupe sont suivies par la direction générale à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Certains secteurs opérationnels ainsi définis qui présentent des caractéristiques économiques similaires ont été agrégés. Sur cette base, quatre secteurs à présenter ont été identifiés : le secteur France, le secteur Europe (hors France), le secteur US et ATT.

Les résultats sectoriels soumis à la direction générale comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les investissements du secteur correspondent aux coûts encourus au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles autres que les Goodwill.

1.12 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application ultérieure, endossés par l'Union Européenne :

- Amendement IFRIC 14 – IAS 19 : Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011).
- IAS 24 révisée, Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011).
- Amendements à IFRS 7, informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011) ;

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces interprétations. Aucune d'elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne

Les normes, amendements et interprétations suivants, publiés par l'IASB, n'ont pas encore été endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 9, Instruments financiers : classifications et évaluations ;
- Amendements à IAS 12, impôts différés – recouvrement des actifs sous-jacents ;
- Amendements à IAS 1, présentation des autres éléments du résultat global ;
- Amendements à IAS 19, avantages post-emploi ;
- IFRS 10, consolidation
- IFRS 11, partenariats ;
- IFRS 12, informations à fournir sur l'implication avec d'autres entités ;
- IFRS 13, évaluation à la juste valeur
- IFRIC 20, frais de découverte.

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Note 2 – Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

(i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'une immobilisation corporelle est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière.

(ii) Immobilisations incorporelles

La juste valeur des relations clients acquises lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode dite des « surprofits ». Cette méthode repose sur l'actualisation des surprofits générés par ces relations clients sur leur durée de vie estimée. Les surprofits sont déterminés à partir de la marge d'exploitation attribuable aux relations clients identifiées, diminuée d'une charge capitalistique sur les actifs nécessaires à leur exploitation.

(iii) Clients et autres débiteurs

La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré négligeable.

(iv) passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti. En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs est une estimation de la juste valeur

Note 3 – Gestion du risque financier

3.1 Risque de crédit et de liquidités

Créances clients

L'exposition au risque de crédit concerne essentiellement les créances clients. Il est considéré comme limité compte tenu de la nature des clients, des modalités de facturation et des procédures de recouvrement en place dans le groupe. Au 30 septembre 2011, les créances clients échues depuis plus de 60 jours et non réglées représentaient 574K€.

Investissements des excédents de trésorerie

Le groupe limite son exposition au risque de crédit en n'investissant ses fonds uniquement qu'en dépôts bancaires à capital garanti et en OPCVM monétaires réguliers émis par des contreparties bancaires de premier rang. La liquidité de ces supports n'est pas remise en jeu au 30 septembre 2011.

Les disponibilités, équivalents de trésorerie et placements financiers du groupe représentent 36% de l'actif et les capitaux propres 65% du total passif et capitaux propres.

Le risque de liquidité peut donc être considéré comme non significatif. La structure bilantielle du groupe devrait permettre d'obtenir facilement des lignes de crédit auprès des banques en

cas de besoin.

3.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

3.2.1 *Risque de change*

Le risque de change (ventes/achats) peut être évalué comme faible. En effet, les achats sont principalement effectués en Euros. La majorité des contrats de vente est conclue en Euros. Les autres contrats sont conclus exclusivement en USD. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du dollar américain à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours de la date de facturation.

De plus, trois de nos filiales étant de droit américain, leur comptabilité est tenue en USD. Nous subissons les variations de cette monnaie lors de la consolidation ; cependant l'impact ne peut être considéré comme significatif dans la mesure, où les résultats de ces filiales représentent environ 4% du résultat consolidé, leurs capitaux propres environ 23% des capitaux propres du groupe et leurs actifs financiers environ 22% des disponibilités du groupe. Le montant des écarts de conversion sur la situation nette d'ouverture est de (112) K€ au 30 septembre 2011.

Concernant les dettes ou les créances en devises (hors filiales) au bilan du 30 septembre, il existe une dette fournisseur de 22K\$ et il n'existe pas de créance client en devises à cette date.

Par contre nous signalons, que la société Metrologic Group S.A est titulaire d'un compte bancaire en dollars dont le solde au 30 septembre 2011 s'élève à 135 K€ (1% des disponibilités du groupe). L'évolution de la parité euro/dollars de 1 centime pourrait faire varier sa contre-valeur en euro de 1 K€.

3.2.2 *Risque de taux d'intérêts*

Le risque sur les taux d'intérêts peut être évalué comme nul. En effet, le groupe n'a pas de dette financière à long terme au 30 septembre 2011 à l'exception de la comptabilisation de l'engagement réciproque d'achat et de vente de la participation des minoritaires de la filiale ATT (voir note 7.1).

3.2.3 *Risque sur actions*

A la clôture du 30/09/11, la société détenait 34625 actions, celles-ci sont destinées principalement à la couverture de plans d'options d'achat pour les salariés.

Le résultat du groupe n'est pas sensible aux variations de cours de l'action dans la mesure où ces variations s'imputent directement sur les capitaux propres du groupe.

Les décisions d'achat ou vente d'actions propres sont traitées au cas par cas et sur décision de la Direction.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Société	% Contrôle	%Intérêts	Adresse	Siren	Méthode de Consolidation
METROLOGIC GROUP SA	STE Mère	STE Mère	6,chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan	322882705	STE Mère
METROLOGIC GROUP GMBH	100%	100%	Adlersrabe 63 73249 Wernau	65204/23154	Intégrat° Globale
METROLOGIC SERVICES SAS	100%	100%	8,chemin des Preles 38240 Meylan	379131634	Intégrat° Globale
METROLOGIC GROUP ITALIA	100%	100%	Corso Unione Sovietica 612 10092 Torino ITALY	4433790013	Intégrat° Globale
METROLOGIC GROUP SERVICES INC	100%	100%	CENTER OAKS WIXOM USA MICHIGAN 48335	36-4297298	Intégrat° Globale
MG USA PROPERTIES	100%	100%	CENTER OAKS WIXOM USA MICHIGAN 48335	26-0875590	Intégrat° Globale
METROLOGIC GROUP SPAIN SL	100%	100%	C/ ZUAZOBIDEA 34 POLIGONO INDUSTRIAL JUNDIZ CP 01015 VITORIA ALAVA	B01404052	Intégrat° Globale
METROLEC CMA SERVICES SAS	100%	100%	6, chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN	5044334483	Intégrat° Globale
ATT METROLOGY (*)	100%	100%	30120 SE 79th Street ISSAQUAH WA 98027 USA		Intégrat° Globale
3C METROLOGY	40%	40%	C/ Rio Lerma 143 ofic 202 col. Cuauhtemoc C.P. 06500 MEXICO D.F		Mise en equivalence
METROLOG SERVICES NORDIC AB	100%	100%	Helsingborgsvagen, 11 341 33 LJUNGBY SWEDEN		Intégrat° Gobale

(*) Le groupe détient directement au 30 septembre 2011 60% des actions de la société ATT et dispose d'un engagement de rachat sur les minoritaires (voir note 7.1)

Note 5 - Faits majeurs de l'exercice

5.1 Changements de pourcentages de contrôle et d'intérêts

-En octobre 2010 la société mère, Metrologic Group SA, a participé à l'augmentation de capital de sa filiale mexicaine 3C Metrology au coté du majoritaire. Cet apport de 33K€, effectué par compensation de créance, permet au groupe de maintenir sa participation à 40% du capital.

-Le 26 janvier 2011 la société mère, Metrologic Group SA, a recapitalisé sa filiale Metrolec CMA Services à travers une augmentation puis une diminution de capital grâce à un apport de 740K€ par compensation de créance. Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

-Le 31 janvier 2011 la société mère, Metrologic Group SA, a acquis les 63 titres de Metrologic Services SAS qui lui ont permis de la détenir à 100%. Le montant versé pour l'achat des 2,64% aux minoritaires, s'élève à 34K€.

-Le 4 avril 2011 la société mère, Metrologic Group SA, a acquis, pour 170 000 euros les 20% minoritaires de la société Metrologic Group Italia Srl. Cette opération a eu un impact de + 110 K€ sur les réserves consolidées part du groupe (pas de changement de contrôle).

5.2 Création de filiales

Néant.

5.3 Modification de l'actionnariat

- Le 8 avril 2011 finalisation de l'acquisition de 61.77% du capital et de 71.15% des droits de vote de Metrologic Group SA par The Carlyle Group aux cotés du Président fondateur et de l'équipe dirigeante à travers une société par actions simplifiée nommée Tridimension Holding. Au 30 septembre 2011 la société détient 71.8% du capital de Metrologic Group SA.

- Distribution exceptionnelle d'un dividende de 15,50€ par titre, en date du 17 juin 2011, suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2011.

Note 6 – Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Note 7 – Compléments d'information relatifs au Bilan

Note 7.1 Goodwill

Le groupe a retenu trois UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ces unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

UGT	Valeur au 30/09/10	Valeur au 30/09/10
Metrologic Services	179	179
Metrologic S.A.	543	543
<i>Sous-total UGT France hors Metrolec</i>	<i>722</i>	<i>722</i>
UGT Metrolec CMA	733	733
Interprog – UGT Europe hors France	1 460	1 460
ATT Metrology – UGT export	2 532	2 727
Total	5 447	5 642

Goodwill ATT Metrology

Le 1 avril 2008, le groupe a acquis 60% des actions de ATT pour un montant de 3 517 K€ en numéraire. De plus la société a conclu avec les actionnaires minoritaires d'ATT un engagement réciproque d'achat et de vente de leur participation selon un échéancier et des modalités de calcul du prix d'acquisition fixé à l'avance.

En l'attente d'une position officielle de l'IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été retenu en application des normes IFRS en vigueur :

- lors de la comptabilisation initiale (au 1er avril 2008) l'engagement de rachat a été comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme de rachat, par contrepartie du goodwill et aucun intérêt ne conférant pas le contrôle n'a été constaté.
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement envers les minoritaires est comptabilisée par un ajustement du goodwill, sauf l'effet de la désactualisation qui est comptabilisé en «charges ou produits financiers».

- les dividendes éventuellement versés aux minoritaires seront comptabilisés en charges financières en contrepartie des réserves consolidées. Il n'y a pas de dividendes versés sur cet exercice.

L'évolution du goodwill ATT Metrology sur l'exercice est liée :

- à la révision des hypothèses de valorisation de l'engagement de rachat des intérêts

- minoritaires à hauteur de 302 KUSD soit 221 K€ (diminution du goodwill)
- à la variation provenant de la conversion du goodwill au taux de clôture à hauteur de 27 K€ (augmentation du goodwill, contrepartie comptabilisée dans les capitaux propres conformément à IAS 21).

Test de dépréciation

L'évaluation des actifs relatifs aux unités génératrices de trésorerie a été réalisé à partir de business plans à quatre ans, lesquels ont été extrapolés à l'infini avec une croissance de 1,5% afin de déterminer une valeur terminale, la méthode utilisée est celle des « free cash flow ». Les flux de trésorerie ont été actualisés à partir de l'analyse de données sectorielles. Le taux d'actualisation « après impôt » retenu est de 12,9%, taux fourni par un analyste indépendant. Le taux utilisé au 30 septembre 2010 s'élevait à 10,6%.

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire au 30 septembre 2011.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses retenues par la société pour les tests d'impairment au 30 septembre 2011 :

	Croissance moyenne du CA à 4 ans	Taux d'actualisation retenu	Taux Croissance à l'infinie (calcul valeur terminale)
Metrolec CMA	15%	12,9%	1,5%
Metrologic Italia	5%	12,9%	1,5%
ATT Metrology	14%	12,9%	1,5%

Analyse de la sensibilité des tests d'impairment des goodwill au 30 septembre 2011 :

- Concernant Metrolec CMA, une hausse de 9 points du taux d'actualisation ou une baisse de 55% du chiffre d'affaires attendu à terme rendrait la valeur recouvrable de l'UGT égale à la valeur comptable.
- Concernant Metrologic Group Italia, une hausse de 5,6 points du taux d'actualisation ou une baisse de 44% du chiffre d'affaires attendu à terme rendrait la valeur recouvrable de l'UGT égale à la valeur comptable.
- Concernant ATT MAETROLOGY, une hausse de 3,6 points du taux d'actualisation ou une baisse de 32% du chiffre d'affaires attendu à terme rendrait la valeur recouvrable de l'UGT égale à la valeur comptable.

Note 7.2 Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Coût	Au 30/09/2009	Variation de périmètre	Acquisition & effet de change	Cessions	Au 30/09/2010
Logiciels	1 273	0	296	0	1 569
Autres immobilisations incorporelles	1 236	0	75	0	1 311
Terrains	55	0	4	0	59
Constructions	491	0	36	0	527
Agencet, Aménagt des constructions	341	0	25	0	366
Inst. Techniques mat. et outillage	2 038	0	495	153	2 380
Installations générales	152	0	19	22	149
Matériel de transport	579	0	34	61	552
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	926	0	64	24	966
Immobilisations en cours	233	0	18	251	0
TOTAL	7 324	0	1 066	511	7 879

Coût	Au 30/09/2010	Variation de périmètre	Acquisition & effet de change	Cessions	Au 30/09/2011
Logiciels	1 569	0	35	6	1 598
Autres immobilisations incorporelles	1 311	0	12	0	1 323
Terrains	59	0	0	0	59
Constructions	527	0	6	0	533
Agencet, Aménagt des constructions	366	0	4	0	370
Inst. Techniques mat. et outillage	2 380	0	85	3	2 462
Installations générales	149	0	1	46	104
Matériel de transport	552	0	93	62	583
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	966	0	44	133	877
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
TOTAL	7 879	0	280	250	7 909

Amortissements et pertes de valeur	Au 30/09/2009	Variation de périmètre	Augment° & effet de change	Diminution	Au 30/09/2010
Logiciels	587	0	228	0	815
Autres immobilisations incorporelles	397	0	309	0	706
Constructions	40	0	26	0	66
Agencet, Aménagt des constructions	28	0	16	0	44
Inst. Techniques mat. et outillage	772	0	339	94	1 017
Installations générales	82	0	14	22	74
Matériel de transport	337	0	117	58	396
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	607	0	121	20	708
TOTAL	2 850	0	1 170	194	3 826

Amortissements et pertes de valeur	Au 30/09/2010	Variation de périmètre	Augment° & effet de change	Diminution	Au 30/09/2011
Logiciels	815	0	241	6	1 050
Autres immobilisations incorporelles	706	0	272	0	978
Constructions	66	0	14	25	55
Agencet, Aménagt des constructions	44	0	50	0	94
Inst. Techniques mat. et outillage	1 017	0	305	8	1 314
Installations générales	74	0	14	18	70
Matériel de transport	396	0	103	57	442
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	708	0	104	135	677
TOTAL	3 826	0	1 103	249	4 680

Note 7.3 Actif courant

7.3.1 Stocks

La composition du stock net est la suivante :

	Au 30/09/2011 K€	Au 30/09/2010 K€
Matières premières	297	263
En-cours de production	94	66
Marchandises	328	275
Total	719	604

7.3.2 Autres créances

Elles sont comparables à l'exercice précédent et sont principalement constituées au 30 septembre 2011 :

- d'avances fournisseurs et d'avoirs à recevoir pour un montant de 9 K€
- de crédits de TVA à recevoir pour un montant de 40 K€
- de produits à recevoir sur l'état pour un montant de 2 K€
- d'avances sur frais pour un montant de 28 K€
- de charges constatées d'avances pour un montant de 187K€
- de crédit d'impôt recherche à recevoir pour 769 K€

Note 7.4 Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements financiers

Le détail de ce poste est résumé dans le tableau suivant :

	30/09/11 K€	30/09/10 K€
Comptes à terme et CDN	2 050	48 600
Placements de type CAPI	2	0
SICAV	84	83
Dépôts bancaires € (mère)	3 792	7 292
Dépôts bancaires devises (mère)	135	774
Dépôts bancaires filiales	3 964	4 489
Intérêts courus	6	211
TOTAL	10 033	61 449

Note 7.5 Provisions

Rubriques	30/09/10	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non- utilisées	30/09/11
Provisions	278	55	0	0	333
	278	55	0	0	333

Les provisions sont principalement constituées des provisions d'indemnités de départ en retraite des salariés. Le montant des droits qui sont acquis par les salariés des sociétés françaises du groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 226 K€ charges sociales comprises. La société a retenu un taux d'actualisation de 3,80% pour le calcul des engagements de retraite au 30 septembre 2011. Le montant des droits acquis par les salariés de la société Italienne correspond à la provision pour T.F.R pour un montant de 107 K€.

Note 7.6 Dettes financières long terme

Elles sont exclusivement composées de la comptabilisation de l'engagement envers les actionnaires minoritaires du rachat du solde des titres ATT pour un montant de 952 K€ (voir note 7.1).

Note 7.7 Dettes courantes

Le détail des autres dettes est le suivant :

	30/09/11 K€	30/09/10 K€
Dettes fiscales et sociales	2 157	1 912
Dettes d'impôt exigible	0	0
Comptes courants	0	10
Autres dettes	93	99
TOTAL	2 250	2 021

Note 7.8 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux contrats de maintenance vendus pour lesquels les prestations ne sont pas totalement achevées.

Note 8 – Compléments d'information relatifs au Compte de résultat

Note 8.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaire selon le pays d'origine des clients du groupe

En K€	30/09/11	30/09/10
France	6 193	5 494
Export (hors Europe)	11 172	11 627
Europe (hors France)	10 273	10 032
TOTAL	27 638	27 153

Note 8.2 Chiffre d'affaires par secteur d'activité

En K€	30/09/11	30/09/10
Cœur de métier*	18 880	18 300
Electronique+ Négoce	2 082	2 009
Prestations de services	6 676	6 844
TOTAL	27 638	27 153

*Cœur de métier = licences + maintenances associées

Détail du chiffre d'affaires cœur de métier

En K€	30/09/11	30/09/10
Licences	7 378	7 374
Maintenances	11 502	10 926
TOTAL	18 880	18 300

Note 8.3 Autres achats et charges externes

Ce poste se ventile comme suit :

	2010/11	2009/10
Achats matières premières et autres appro.	387	383
Sous-traitance	338	160
Locations et charges locatives	740	756
Commissions	150	213
Honoraires	934	791
Publicité et relations publiques	189	202
Déplacements, missions, réceptions	1 060	1 145
Autres	992	927
TOTAL	4 790	4 577

Note 8.4 Autres produits et charges de gestion courante

Les autres produits de gestion courante incluent essentiellement le CIR. Le montant de la subvention pour l'exercice clos au 30 septembre 2011 est de 1 072 K€ et de 1 077 K€ pour l'exercice N-1. Les autres charges de gestion courantes incluent essentiellement les pertes de change liées à l'exploitation, et les créances douteuses ou irrécouvrables.

Note 8.5 Effectifs moyens

Au 30 septembre 2011 les effectifs sont les suivants :

	2010/11	2009/10
Direction	9	11
Administratifs	18	19
Commerciaux / Marketing	13	16
R & D	52	51
Techniciens services	32	43
Production	5	5
Effectif total	129	145

Note 8.6 Détail des produits et charges financiers

Les produits de trésorerie sont constitués pour 834K€ d'intérêts perçus sur les placements de trésorerie, pour 14K€ de reprise de provision sur actifs financiers et pour 9K€ de l'effet de désactualisation sur l'engagement réciproque d'achat et vente avec les minoritaires d'ATT (voir note 7.1). Les charges financières sont principalement composées de la charge nette de la cession du placement CAPI pour 151K€, du mali de dissolution de la filiale Silma GmbH pour 15K€ (reprise de provision en produits financiers) et pour 9K€ la perte de change nette sur le compte bancaire en devises (USD) détenu par Metrologic Group SA (voir note 3.2.1)

Note 8.7 Impôts sur les bénéfices

Note 8.7.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

	30 sept. 11	30 sept. 10
Impôts Exigibles	(4 531)	(4 524)
Impôts Différés	134	193
TOTAL (charge) Produit d'impôt	(4 397)	(4 331)

En application de la norme IAS 20 le groupe a enregistré le crédit impôt recherche en autres produits et charges opérationnelles.

Note 8.7.2-Preuve de l'impôt

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable

En % du résultat avant impôt	30/09/11	30/09/10
Taux normal d'imposition en France	(34,23%)	(34,23%)
Incidence des:		
Ecart de taux d'imposition sociétés étrangères	(0,2%)	0,2%
Crédits d'impôts enregistrés en subvention et non taxables	2,7%	2,7%
Autres différences permanentes	(0,4%)	(0,6%)
Taux effectif d'impôt du Groupe	(32,1%)	(31,9%)

Note 8.7.3- Impôts différés actifs et passifs

	30 sept 11 K€	30 sept 10 K€
Différences temporelles	473	378
Reports fiscaux déficitaires (METROLEC CMA)	255	261
Total impôts différés actifs	728	639
Différences temporelles	(512)	(579)
Total impôts différés passifs	(512)	(579)

Note 9 – Information sectorielle

Exercice 2009/2010

Secteur	Chiffre d'Affaires clients externes	Résultat contributif avant impôts	Goodwill	Autres Actifs non courants (hors IDA)	Actifs non courants (hors IDA)
France	12 224	12 761	1 455	1 178	2 633
Europe (hors France)	7 538	303	1 460	187	1 647
US	3 533	315	0	923	923
ATT	3 858	181	2 727	1 893	4 620
Total	27 153	13 560	5 642	4 181	9 823

Exercice 2010/2011

Secteur	Chiffre d'Affaires clients externes	Résultat contributif avant impôts	Goodwill	Autres Actifs non courants (hors IDA)	Actifs non courants (hors IDA)
France	12 461	12 583	1 455	850	2 305
Europe (hors France)	8 005	599	1 460	158	1 618
US	3 359	319	0	866	866
ATT	3 813	225	2 532	1 463	3 995
Total	27 638	13 726	5 447	3 337	8 784

Note 10 – Parties Liées

Les parties liées comprennent la société Financière Metrologic (ancienne société Philippe CIMADOMO HOLDING), la société Tridimension Holding SAS, ainsi que les membres des organes de direction, la SCI Les Prêles et la SCI Le Chêne et le Roseau.

Note 10.1 Rémunérations des organes de direction

La rémunération annuelle brute versée aux membres de la direction s'est élevée pour l'exercice 2010/2011 à 294 K€. La majorité des rémunérations versées aux principaux dirigeants sont classées en «Avantages à court terme» suivant la norme IAS 24-16 .Il est à noter qu'il n'a pas été attribué d'actions gratuites par la société Metrologic Group S.A. sur cet exercice. La société Tridimension Holding S.A.S. a attribué des actions gratuites à certains dirigeants de Metrologic Group (cf note 1.8).
L'assemblée générale du 31 mars 2011 a décidée de ne plus attribuer de jetons de présence. Sur cet exercice il a été payé 12 500 euros de jetons de présence se rapportant à l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Note 10.2 Autres transactions avec les parties liées

Les montants facturés par la Financière Metrologic et Tridimension Holding aux différentes sociétés du groupe s'élevant respectivement à un montant de 64K€ et 99K€ représentent la contrepartie économique des services rendus. Le montant facturé par la Holding Philippe CIMADOMO sur l'exercice N-1 était de 199K€.

Le montant du loyer facturé par la SCI Le Chêne et le Roseau et la SCI Les prèles pour les locaux du siège social à Meylan s'élève à 386K€ pour l'exercice 2010/2011 contre 390K€ pour l'exercice N-1.

Note 11 – Engagements hors bilan

La société mère s'est portée caution auprès de la banque HSBC pour le compte de certaines de ses filiales qui ont, par cet intermédiaire, obtenu des autorisations de découvert à un taux négocié (autorisations non utilisées au 30 septembre 2011). Le montant total de ces cautions s'élève à 422K€ et est réparti de la manière suivante :

- . 300K\$ pour Metrologic group Inc
- . 200K€ pour INTER-PROG

Tableau récapitulatif des engagements liés à l'activité courante

	N	N-1
Cautions de contre garantie sur marchés	Néant	Néant
Créances cédées non échues (Dailly)	Néant	Néant
Nantissements hypothèques sûretés réelles	Néant	Néant
Avals cautions garanties données		
Pour Metrologic Group Inc.	300K\$	300K\$
Pour Inter-Prog	200K€	200K€

Note 12- Contrats de location

Les sociétés du groupe ne disposent d'aucun contrat de crédit bail ou de location longue durée. les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le montant du loyer facturé par la SCI Le Chêne et le Roseau et la SCI Les Prèles pour les locaux du siège social à Meylan s'élève à 386K€ (charges comprises) pour l'exercice 2010/2011 contre 390 K€ pour l'exercice N-1.

Note 13- Capitaux propres

Capital social : Le capital social de METROLOGIC Group S.A est composé de 4.000.000 d'actions de 0,25 Euro de valeur nominale. Le nombre d'actions propres détenues au 30 septembre 2011 est de 34625.

Le tableau de variation des capitaux propres du 01/10/09 au 30/09/11 est présenté avec les états financiers consolidés.

Note 14 -Honoraires des Commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous détaille le montant des honoraires facturés par les commissaires aux comptes du collège au titre des années 2011 et 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	KPMG				B2A			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
• Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)								
○ Emetteur								
○ Filiales intégrées globalement								
• Autres diligences et prestations liées à la mission du commissaire au compte								
○ Emetteur								
○ Filiales intégrées globalement								
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social								
• Autres								
Total	39 339	63 310			10 970	8 213		

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Metrologic Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.3.4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, telles que décrites en note 7.1. Nous avons également vérifié que les notes 1.3.4 et 7.1 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

La note 1.4.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés décrit les méthodes de valorisation et de présentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Nos contrôles ont consisté à corroborer la juste valeur retenue avec les éléments justificatifs et à nous assurer de la correcte présentation de ces actifs financiers courants au

bilan. Nous avons également vérifié que les notes 1.4.2.3, 3.1 et 7.4 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 30 janvier 2012

Grenoble, le 30 janvier 2012

KPMG Audit ID

Bourguignon Audit Associés

Stéphane Devin
Associé

Eric Levoir
Associé

Etats financiers sociaux de l'exercice 2010-2011

Bilan social

BILAN	30-sept-11		30-sept-10	
	Brut	Dépréciation	Net en K€	Net en K€
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	1 976	(842)	1 134	1 335
Immobilisations corporelles	858	(775)	83	114
Immobilisations financières	8 846	(41)	8 805	7 866
ACTIF IMMOBILISE	11 680	(1 658)	10 022	9 315
Stocks et en-cours	399	(50)	349	282
Avances et acomptes versés sur commandes	6	-	6	2
Clients et comptes rattachés	3 118	(186)	2 932	3 383
Autres créances	3 999	-	3 999	4 254
Valeurs mobilières de placements	898	(96)	802	48 941
Disponibilités	5 927	-	5 927	8 078
ACTIF CIRCULANT	14 347	(332)	14 015	64 940
Charges à répartir	0	-	0	0
Charges constatées d'avance	76	-	76	62
Ecart conversion actif	1	-	1	18
TOTAL ACTIF	26 104	(1 990)	24 114	74 335
PASSIF				
Capital social			1 000	1 000
Réserve légale			100	100
Autres réserves			5 144	57 821
Report à nouveau			537	39
Résultat de l'exercice			11 026	9 284
Provisions réglementées			44	32
CAPITAUX PROPRES			17 851	68 276
Provisions pour risques et charges			37	124
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			37	124
Avances conditionnées			0	0
Dettes financières diverses			0	11
Avances et acomptes reçus sur commandes			44	53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			496	712
Dettes fiscales et sociales			1 357	1 240
Autres dettes			11	34
TOTAL DES DETTES			1 908	2 050
Produits constatés d'avance			4 253	3 848
Ecart conversion passif			65	37
TOTAL PASSIF			24 114	74 335

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT en K€	30 sept. 11	30 sept. 10	Variation en %
Chiffre d'affaires	19 086	18 924	1%
Production stockée	28	(43)	
PRODUCTION	19 114	18 881	1%
Coût d'achat des marchandises vendues	(99)	(128)	
Autres achats et charges externes	(2 918)	(2 939)	
VALEUR AJOUTEE	16 097	15 814	2%
Impôts et taxes	(445)	(385)	
Charges de personnel	(3 700)	(3 591)	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 952	11 838	1%
Dotations aux amortissements et provisions	(281)	(296)	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	37	74	
Autres charges et produits	(30)	(86)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 678	11 530	1%
Produits financiers	3 385	1 338	
Charges financières	(424)	(154)	
RESULTAT FINANCIER	2 961	1 184	150%
RESULTAT COURANT	14 639	12 714	15%
Produits exceptionnels	43	363	
Charges exceptionnelles	(55)	(84)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(12)	279	N.S
RESULTAT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION	14 627	12 993	13%
Intéressement et participation des salariés	(574)	(482)	
Impôts sur les bénéfices	(3 027)	(3 227)	
RESULTAT NET	11 026	9 284	19%

Annexe aux comptes annuels

(Les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros sauf précisions contraires)

Note 1 Faits majeurs de l'exercice

- En octobre 2010 la société Metrologic Group SA a participé à l'augmentation de capital de sa filiale mexicaine 3C Metrology au coté du majoritaire. Cet apport de 33K€, effectué par compensation de créance, permet à Metrologic Group SA de maintenir sa participation à 40% du capital.
- Le 26 janvier 2011, la société Metrologic Group SA a recapitalisé sa filiale Metrolec CMA Services à travers une augmentation puis une diminution de capital grâce à un apport de 740K€ par compensation de créance.
- Le 31 janvier 2011 la société Metrologic Group SA a acquis les 63 titres Metrologic

Services SAS qui lui ont permis de la détenir à 100%. Le montant versé, pour l'achat des 2,64% aux minoritaires, s'élève à 34K€.

- Le 4 avril 2011 Metrologic Group SA, a acquis, pour 170K€ les 20% minoritaires de la société Metrologic Group Italia Srl sa filiale.
- Le 8 avril 2011 finalisation de 61,77% du capital et de 71,15% des droits de vote de Metrologic Group SA par The Carlyle Group aux côtés du Président fondateur et de l'équipe dirigeante à travers une société par actions simplifiée nommée Tridimension Holding. Au 30 septembre 2011 la société Tridimension Holding détient 71,8% du capital de Metrologic Group SA.
- Distribution exceptionnelle d'un dividende de 15,50€ par titre, en date du 17 juin 2011, suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2011.

Note 2 Règles et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du code de commerce et du plan comptable général défini par le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre, de l'indépendance des exercices et en presumant la continuité de l'exploitation.

Depuis l'exercice dernier le règlements CRC n°2002-10 se rapportant aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, ainsi que le règlement CRC n°2004-06 concernant les règles en matière de définition, de comptabilisation et d'évaluation des actifs sont appliqués.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2.2 Société consolidante

METROLOGIC GROUP SA est la société mère du groupe et établit des comptes consolidés.

2.3 Immobilisations incorporelles

. Le fonds commercial apporté à la constitution de la société n'est pas amorti, son montant n'est pas significatif.

. Le fonds de commerce correspondant à la clientèle de la filiale américaine dissoute Silma Inc n'est pas amorti, mais sera soumis à un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle.

. Le mali de confusion provenant de la dissolution de la filiale de droit américain MGNA Holding Inc n'est pas amorti, mais sera soumis à un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle.

. Le code source des logiciels PRELUDE est amorti sur une durée de 5 ans.

. Les autres immobilisations incorporelles comprenant les logiciels et progiciels sont généralement amorties selon le mode linéaire sur une durée de un an. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

. Le logiciel NAVISION (ERP) à été enregistré sur l'exercice 2009/2010 et est amorti sur une durée de 5 ans.

. Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés ; ils figurent directement dans les charges de l'exercice.

. Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

2.4 Immobilisations corporelles

. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	5 - 8 ans
Installations générales	Linéaire	5 -10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 - 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 - 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 - 10 ans

. Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

2.5 Immobilisations financières

. Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette dernière est appréciée par référence aux capitaux propres, au résultat de la filiale et à ses perspectives de rentabilité à court et à moyen terme.

L'application de ce principe nous avait conduits à constater une provision pour dépréciation des titres de la filiale SILMA GmbH. En effet il a été décidé de fermer cette filiale qui n'a aucune activité commerciale. Cette provision de 14 600 euros avait été constatée sur l'exercice 2004-2005 mais reprise sur cet exercice suite à l'enregistrement définitif de cette clôture. Il n'y a plus de provision sur dépréciation de titres de participation au 30 septembre 2011.

. Les sommes versées à la société de bourse PORTZAMPARC SA dans le cadre de la gestion sous mandat du contrat de liquidité (espèces et titres) sont comptabilisées de manière identique à celle de même nature réalisées par la société. Pour les actions propres détenues en compte 277 « actions propres » et pour les espèces en compte 276 « autres créances immobilisées » pour tenir compte de leur indisponibilité.

De même, le contrat de liquidité étant transparent au regard de la comptabilisation des opérations, la société enregistre les plus-values et les moins-values de chaque opération au compte de résultat.

Au 30/09/11 le montant des sommes, correspondant au contrat de liquidité, sont enregistrées en autres immobilisations financières pour un total de 171 694 Euros (hors dépréciation des titres en auto-contrôle). Cette somme comprend 2 546 actions propres pour un montant de 97 272 Euros. De plus une dépréciation de ces titres a été enregistrée pour un montant de 40 852 Euros.

. Les frais d'acquisitions de titres de participations sont incorporés au prix de revient des titres et font l'objet d'une déduction étalée sur 5 ans.

2.6 Stocks

- . Les stocks de fournitures et marchandises sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.
- . Les en-cours de production et les produits finis sont évalués à leur coût de production comprenant le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.
- . Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des stocks s'avère supérieure à la valeur actuelle en tenant compte de l'obsolescence des produits.

2.7 Créances et dettes

- . Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur historique.
- . Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction du risque d'irrecouvrabilité ; elles sont égales à la différence entre leur valeur nominale hors taxes et la valeur de recouvrement estimée.

2.8 Opérations en devises

..En cours d'exercice, les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

.Les dettes, créances , disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste " Ecart de conversion ".

2.9 Valeurs mobilières de placement

- La société possède 32079 de ses actions propres qui sont intégralement affectées en vue de leur attribution aux salariés.

Ces 32079 actions dont la valeur d'achat s'élève à 807 031.85 € sont inscrites à l'actif du bilan sous la rubrique valeurs mobilières de placement. Leur valeur appréciée au cours de clôture de l'exercice s'élève au total de

710 871 € ; une provision pour dépréciation des titres de 96 161€ a été constatée.

Les réserves indisponibles nécessaires à la détention d'actions propres sont incluses dans le poste autres réserves et sont très largement supérieures aux réserves nécessaires.

- La société possède également des placements de trésorerie d'échéance de plus de trois mois à leur conclusion, constitués principalement de placements en FCP d'un montant de 83 176 €, et elle a constaté des intérêts courus sur ces placements d'un montant de 6 352.52 €.

Il n'existe pas de différence significative entre leur valeur de marché et leur valeur comptable.

2.10 Disponibilités

. Les disponibilités sont constituées des avoirs disponibles sur les comptes bancaires courants ainsi que d'un placement en compte à terme (CAT) de 2 000 000 € d'échéance 1 mois à sa conclusion.. La totalité de ces avoirs sont cessibles à très court terme. Il n'existe pas de différence significative entre leur valeur de marché et leur valeur comptable.

2.11 Provisions pour retraite

. Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes sociaux. Le montant des engagements supportés à ce titre est indiqué en note 5.

2.12 Provisions pour risques et charges

. Elles sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes de l'exercice.

. Au 30 septembre 2011 elle est constituée

- de la provision pour risque sur les plans d'attributions gratuites d'actions du 11 janvier 2010 pour un montant de 36K€. Le montant de la provision correspond à la différence entre le prix d'achat des actions sur le marché, nette de la dépréciation des titres, et le prix de rachat fixé aux bénéficiaires dans les différents plans.
- De la provision pour risque d'écarts de conversion fournisseur 1K€

2.13 Règles de comptabilisation du chiffre d'affaires

. La livraison d'un bien ou d'une prestation de services entraîne l'établissement d'une facture, qui est datée et comptabilisée en produit à la date de son émission. Dans le cas de la facturation des contrats de maintenance le produit est étalé linéairement sur la durée du contrat facturé.

Note 3 Compléments d'information relatifs au Bilan

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Mouvements de l'actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sur les immobilisations sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE				
Nature des immobilisations	Valeur brute au 30/09/10	Acquisitions	Cessions ou mises hors services	Valeur brute au 30/09/11
Logiciels	1 371	15	0	1 386
Fonds de Commerce	550	0	0	550
Mali de confusion	40	0	0	40
Immobilisations incorporelles	1 961	15	0	1 976
Agencements des constructions	0	0	0	0
Install. techniques, matériel et outillage	272	2	0	274
Agencements et aménagements divers	30	0	0	30
Matériel de transport	158	0	6	152
Matériel et mobilier de bureau	497	28	123	402
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	957	30	129	858
Titres de participation et créances rattachées	7 720	977	25	8 672
Autres immobilisations financières	161	260	247	174
Immobilisations financières	7 881	1 237	272	8 846
Total des immobilisations	10 799	1 282	401	11 680

3.1.2 Mouvements des amortissements des immobilisations

Les mouvements de l'exercice des amortissements sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Nature des immobilisations	Montant des amor/prov. au 30/09/10	Dotations de l'exercice	Reprises/Amort et prov. sur sorties d'actif	Montant des amort/prov. Au 30/09/11
Logiciels	626	216	0	842
Immobilisations incorporelles	626	216	0	842
Agencements des constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	247	6	0	253
Agencements et aménagements divers	19	3	0	22
Matériel de transport	141	16	6	151
Matériel et mobilier de bureau	436	35	122	349
Immobilisations corporelles	843	60	128	775
Immobilisations financières	15	41	15	41
Total des amortissements et provisions	1 484	317	143	1 658

3.1.3 Immobilisations financières

Le tableau et la liste des filiales et participations sont présentés dans le document unique figurant note 6.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
Nature des immobilisations	Amort. au 30/09/10	Dotations de l'exercice	Amort. au 30/09/11
Frais acquisition des titres de participation	32	12	44
Total des amortissements dérogatoires	32	12	44

3. 2 Entreprises liées

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises susceptibles d'entrer dans un ensemble consolidable sont les suivants :

	Sociétés Apparentées	Filiales consolidées
Participations	0	8 672
Créances clients et comptes rattachés	1	1 262
Autres créances	0	1 900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	210

3.3 Créances

Le détail des créances apparaît dans le tableau suivant :

	30/09/2011	30/09/2010
Clients douteux ou litigieux	195	205
Acomptes versés	6	2
Autres créances clients	2 923	3 372
Créances sur l'état		
= TVA+IS+CIR	2 084	1 535
Groupe et associés	1 900	2 704
Débiteurs Divers	15	15
	7 123	7 823
Charges constatées d'avance	76	62
TOTAL	7 199	7 895

L'ensemble des créances est à échéance inférieure à un an à l'exception des créances douteuses dont l'échéance est supérieure à un an.

3.4 Ecart de conversion- Actif

Les écarts de conversion actif s'élèvent à 1K€ au 30 septembre 2011 et sont constitués uniquement d'écarts sur le poste fournisseurs.

3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.5.1 Valeurs mobilières de placement

Au 30/09/11 ce poste est principalement constitué d'actions propres pour un montant de 807K€, 83K€ de placement FCP, 2 K€ de placement CAPI AXERIA ainsi que les intérêts courus pour un montant de 6K€ (voir note 2.9).

3.5.2 Disponibilités

Ce poste est constitué, de 3 792K€ de liquidité en euros, de \$182KUSD de liquidité en USD et d'un CAT inférieur à 3 mois de 2 000 K€.

3.6 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 1 000 000, il est divisé en 4 000 000 d'actions de 0,25 € de valeur nominale.

3.7 Avances conditionnées

Néant.

3.8 Provisions

Les mouvements de l'exercice sur les provisions sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature des provisions	Provisions au 30/09/10	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Provisions au 30/09/11
Provision pour risque de change	18	25	0	42	1
Autre provision pour risque	106	0	42	28	36
<i>Provision pour risques et charges</i>	<i>124</i>	<i>25</i>	<i>42</i>	<i>70</i>	<i>37</i>
Dépréciation des stocks et en-cours	50	0	0	0	50
Dépréciation des comptes clients	194	5	13	0	186
Dépréciation VMP (Actions propres)	0	96	0	0	96
<i>Provisions pour dépréciation</i>	<i>244</i>	<i>101</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>332</i>
Total des provisions	368	126	55	70	369
Dont dotations et reprises d'exploitation		30	13	42	
Dont dotations et reprises Financières		96	42	28	

3.9 Dettes

Le détail des dettes apparaît dans le tableau suivant :

	30/09/2011	30/09/2010
Emprunts auprès des établt. Crédit	0	11
Groupe et associés	0	0
Avances et acomptes reçus	44	53
Fournisseurs et comptes rattachés	496	712
Personnel et organismes sociaux	1 244	1 095
Etat impôt sur les sociétés	0	0
Etat TVA et autres impôts	113	145
Autres dettes	11	34
	1 908	2 050
Produits constatés d'avance	4 253	3 848
TOTAL	6 161	5 898

L'ensemble de ces dettes sont à échéance inférieure à un an.
Les dettes restent relativement stables.

3.9.1 Ventilation de la dette fournisseur par échéance

Le total de la dette fournisseurs s'élève à 280K€.

La partie de cette dette échue ayant plus de 60 jours représente un montant de 2K€.

3.10 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

- Fournisseurs	202 K€
- Dettes fiscales et sociales	1 164 K€
- Clients	11 K€
- Autres dettes	0 K€

3.11 Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

- Clients et comptes rattachés	0 K€
- Fournisseurs	0 K€
- Créances fiscales et sociales	54 K€
- Disponibilités	6 K€

3.12 Comptes de régularisation - Passif

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 4253K€ sont constitués des contrats de maintenance dont les prestations ne sont pas exécutées ou partiellement exécutées à la clôture de l'exercice pour 4156K€ et pour 97K€ pour des prestations de services qui ne sont pas exécutées ou partiellement exécutées à la date de clôture.

3.13 Ecarts de conversion – Passif

Les écarts de conversion passifs s'élèvent à 65K€ au 30 septembre 2011 et sont constitués d'écarts sur les avances en comptes courants pour 41K€ et d'écarts sur créances clients pour 24K€.

Note 4 Compléments d'information relatifs au Compte de Résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est retracée dans le tableau ci-après :

	30/09/2011			30/09/2010		
	Total	Dont CEE	Dont export	Total	Dont CEE	Dont export
Ventes de marchandises	76	28	32	149	27	91
Production	7 515	3 388	2 393	7 518	3 413	2 832
Prestations services	11 495	4 290	3 286	11 257	4 312	3 080
TOTAL	19 086	7 706	5 711	18 924	7 752	6 003

La ventilation du chiffre d'affaires par lignes de produit est retracée dans le tableau ci-après :

	30/09/2011	30/09/2010
Licences	6 284	6 408
Maintenance	10 189	9 702
Produits électroniques	1 230	1 110
Négoce	76	149
Autres services	1 307	1 555
TOTAL	19 086	18 924

4.2 Détail du poste Autres achats et charges externes

Ce poste se ventile comme suit :

	30/09/2011	30/09/2010
Sous-traitance	912	1 125
Locations et charges locatives	410	406
Commissions	110	146
Honoraires	707	465
Publicité et relations publiques	19	72
Déplacements missions, réceptions	108	126
Achats de matières premières et autres approvisionnements	304	294
Autres	348	305
TOTAL	2 918	2 939

4.3 Détail du poste Impôts et taxes

Ce poste se ventile comme suit :

	30/09/2011	30/09/2010
Formation	41	38
Taxe Apprentissage	17	16
Aide Logement	11	11
Taxe Professionnelle	258	212
Organic	31	30
Taxe véhicules	8	8
IFA	21	21
Impôt Foncier	37	31
Divers	21	18
TOTAL	445	385

4.4 Détail des produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'explique par la constatation de cessions d'immobilisations, de cessions d'actions propres dans le cadre du plan d'attributions gratuites d'actions et par la cession d'actions propres dans le cadre des deux plans de stock-options. Le résultat exceptionnel représente au 30 septembre 2011 une charge nette de 12K€.

4.5 Entreprises liées

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises susceptibles d'entrer dans un ensemble consolidable sont les suivants :

	Sociétés Apparentées	Filiales consolidées
Produits financiers	0	2 378
Loyers + charges locatives	386	0
Entretien bâtiment, espaces verts	1	0
Commissions + honoraires	144	0
Achats de biens et services	0	866
Ventes de biens et services	0	7 411

4.6 Ventilations des dotations aux amortissements

Nature des immobilisations	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations aux amort. De l'exercice
Logiciels	216	0	0	216
Immobilisations incorporelles	216	0	0	216
Install. techniques matériel et outillage	6	0	0	6
Agencements et aménagements divers	3	0	0	3
Matériel de transport	16	0	0	16
Matériel et mobilier de bureau	35	0	0	35
Immobilisations corporelles	60	0	0	60
Total des dotations	276	0	0	276

Note 5 Autres éléments d'information

5.1 Engagements financiers hors bilan

. Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 115K€ hors charges sociales. La méthode utilisée est « la méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière », elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite et prend en compte également un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, le taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie.

. Les salariés ont acquis, au 30 septembre 2011, 5676 heures au titre du DIF.

. La société METROLOGIC GROUP SA s'est portée caution auprès de la banque HSBC pour le compte de certaines de ses filiales qui ont par cet intermédiaire obtenu des autorisations de découvert à un taux négocié. Le montant total de ces cautions s'élève à 422K€, le détail de ces cautions est indiqué dans la note 6.1.

5.2 Ventilation de l'effectif moyen

	2009/2011	2008/2010
Cadres	43	42
Employés	26	26
TOTAL	69	68

5.3 Rémunérations des dirigeants

La rémunération annuelle brute versée aux membres de la direction s'est élevée pour l'exercice 2010/2011 à 294K€. L'Assemblée générale du 31 mars 2011 a décidée de ne pas allouer de jetons de présence au conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2011. Le montant des jetons de présence payés sur l'exercice s'élève à 12 500€.

5.4 Information sur le risque de change

. Les achats sont principalement effectués en Euros.

. Les ventes sont effectuées en Euros ou en Dollars U.S. pour certains clients. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du Dollars U.S. à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours à la date de facturation.

5.5 Eléments fiscaux

5.5.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt sociétés	Résultat net
Résultat courant	14 639	(4 270)	10 369
Résultat exceptionnel	(12)	4	(8)
Participation	(574)	167	(407)
Crédit impôt recherche		1 072	1 072
Crédit impôt création d'emploi			
TOTAL	14 053	(3 027)	11 026

5.5.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

. L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases

- Congés payés	396
- Charges à payer	33
- Ecart de conversion passifs	65
- Participation	574

Total	1 068
--------------	--------------

Taux d'imposition	34,23%
--------------------------	---------------

Allègements de la dette future d'impôts	66
--	-----------

Note 6 Autres éléments d'information

6.1 Liste des filiales et participations au 30 septembre 2011 (en € sauf précisions contraires)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital Au 30/09/11	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeurs comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis par la Société non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Renseign. détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication des filiales détenues à plus de 50%											
- Metrologic GmbH	202 000	210 173	100%	203 670	203 670	0	0	2 980 078	41 794		
D- 73249 Wernau											
- Metrologic Services S.A.S.	38 500	197 079	100 %	849 776	849 776	0	0	689 673	47 767	1 000 000	
Ch. Des Prêles 38240 MEYLAN											
- MG USA Properties Inc.	100 \$	47 579 \$	100 %	71 €	71 €	1 041 153 \$	0	141 837 \$	9 482\$		
Center OAKS WIXOM USA-48335 Michigan											
- Metrologic Group Services Inc.	1001000 \$	524 426 \$	100 %	1 014 731 €	1 014 731 €	0	300 000 \$	4 720 295 \$	268 548 \$	1 000 000 €	
Center OAKX WIXOM USA-48335 Michigan											
- METROLOGIC GROUP ILALIA	10 000	334 900	100%	2 045 249	2 045 249	0	200 000 €	2 635 027	135 500		
Corso Unione Sovietica 612 10135 TORINO ITALY											
- Metrologic Spain S.L.	200 000	47 387	100 %	200 000	200 000	0	0	1 837 672	225 685	350 000	
Zuazobidea n°34 01015 VITORIA Spain											
- METROLEC CMA SERVICES SAS	46 000	(741)	100 %	777 000	777 000	1 019 230	0	962 759	7 708		
6chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN											
- ATT METROLOGY	15 320 \$	3 554 708 \$	60 %	3 538 271 €	3 538 271€	0	0	5 333 819 \$	206 161 \$		
30210 SE 79th Street ISSAQUAH WA 98027 USA											
- 3 C METROLOGY*	1 271 123 MXN	581 839 MXN	40 %	34 501 €	34 501 €	0	0	7 913 562 MXN	83 587 MXN		
C/Rio Lerma 143 ofc 202,Col. Cuauhtemoc C.P. 06500 Mexique											
- METROLOG SERVICES NORDIC AB	100 000 SEK	(1 037 983) SEK	100%	9 254 €	9 254 €	109 581 €	0	5 074 995 SEK	(179 026) SEK		
Helsigborgsvagen, 11 341 33 LJUNGBY SUEDE											

*comptes arrêtés au 31/12/2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Metrologic Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 2.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthode de détermination de la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

Les notes 2.9 et 2.10 de l'annexe intitulées « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités » décrivent les règles et méthodes comptables relatives aux valeurs mobilières de placement et aux disponibilités. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris la Défense, le 30 janvier 2012

Grenoble, le 30 janvier 2012

KPMG Audit ID

Bourguignon Audit Associés

Stéphane Devin
Associé

Eric Levoir
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention d'assistance avec la S.A.S. Tridimension

- **Personne concernée :**
M. Philippe Cimadomo.
- **Nature et objet :**
Convention d'assistance administrative, juridique, commerciale, financière et de stratégie de développement des sociétés du groupe.
- **Modalités :**
Facturation des frais et charges directs et/ou indirects, exposés par le prestataire lors de l'exécution desdits services, augmentés d'une marge de 5 %.

Redevance supportée au titre de l'exercice : €98.572 hors taxes.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 Bail avec la SCI Les Prêles

- Personne concernée :
M. Philippe Cimadomo.
- Nature et objet :
Location par votre société de locaux situés au 10 chemin des Prêles à Meylan, bail du 1^{er} avril 2009 à effet du 1^{er} avril 2009.
- Modalités :
 - Loyer annuel de €.35.600, révisable à l'expiration de chaque période triennale dans les conditions prescrites par le décret du 30 septembre 1953.
 - Indexation annuelle à l'intérieur de chaque période triennale en fonction de l'indice INSEE national des loyers commerciaux, référence 4ème trimestre 2008.
 - Loyer supporté au titre de l'exercice : €.35.763 hors taxes.
 - Charges locatives supportées au titre de l'exercice : €.3.525 hors taxes.

2 Bail avec la SCI Le Chêne et Le Roseau

- Nature et objet :
Location par votre société des locaux du siège social 6 chemin du Vieux Chêne à Meylan, bail du 1^{er} août 2003 à effet du 1^{er} août 2003.
- Modalités :
 - Loyer annuel de €.271.000, révisable à l'expiration de chaque période triennale dans les conditions prescrites par le décret du 30 septembre 1953. Indexation annuelle à l'intérieur de chaque période triennale en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, référence 1^{er} trimestre 2003,
 - Loyer supporté au titre de l'exercice : €.347.207 hors taxes.
 - Charges locatives supportées au titre de l'exercice : €.36.721 hors taxes.

3 Contrat de maintenance des locaux avec la S.A. Philippe Cimadomo Holding

- Nature et objet :
La S.A. Philippe Cimadomo Holding effectue des prestations d'entretien des locaux de votre société facturées au temps passé.
- Modalités :
Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2010 : €.1.122 hors taxes.

4 Convention d'assistance avec la S.A. Philippe Cimadomo Holding

- Nature et objet :
Convention d'assistance administrative, juridique, commerciale, financière et informatique.
- Modalités :
Redevance supportée au titre de l'exercice : €45.240 hors taxes, (2,00 % du chiffre d'affaires hors taxes dans la limite d'un chiffre d'affaire annuel de €5.748.000).
Le contrat a été résilié sur l'exercice.

5 Refacturation de frais de recherche par la société Métrologic Services

- Nature et objet :
Refacturation par la société Métrologic Services S.A. à Metrologic Group S.A. d'heures de recherche et développement. Le prix de l'heure de recherche inclut le salaire brut moyen des ingénieurs, les charges sociales, les congés payés et les frais de structure.
- Modalités :
Refacturation au titre de l'exercice 2010 : €405.056 hors taxes.

6 Convention de trésorerie avec la société MG USA Properties Inc

- Nature et objet :
Convention du 30 septembre 2007 portant sur une avance en compte courant.
- Modalités :
 - Montant de l'avance consentie au 30 septembre 2011 : €771.053.
 - Taux d'intérêt : 2 % (TDJ - 1% pour l'exercice avec un minimum à 2 %).
 - Intérêts perçus au titre de l'exercice : €15.779.

7 Caution accordée à l'organisme bancaire HSBC pour le compte de la filiale Metrologic Group Inc.

- Nature et objet :
Convention autorisée le 8 avril 2002, portant sur une autorisation de découvert au profit de Metrologic Group Inc. cautionnée par votre société.
- Modalités :
Caution accordée à hauteur de \$300.000.

8 Caution accordée à l'organisme bancaire HSBC pour le compte de la filiale Inter-Prog

- Nature et objet :
Convention autorisée le 8 avril 2002, portant sur une autorisation de découvert au profit de la filiale Inter-Prog cautionnée par votre société.
- Modalités :
Caution accordée à hauteur de €200.000.

9 Avance de trésorerie consentie à la société Metrolec CMA

- Nature et objet :

Avance de trésorerie consentie à la société Metrolec CMA, filiale de Metrologic Group, en juin 2008.

- Modalités :

- Montant de l'avance consentie : €.1.019.230.
- Taux d'intérêt : 1,054 % (EURIBOR 3 mois – 0,5 %).
- Intérêts perçus au titre de l'exercice : €.11.030.

10 Avance de trésorerie consentie à la société Metrolog Service Nordic AB

- Nature et objet :

Avance de trésorerie consentie à la société Metrolog Service Nordic AB, filiale de Metrologic Group, en avril 2009.

- Modalités :

- Montant de l'avance consentie : €.109.581.
- Taux d'intérêt : 1,054 % (EURIBOR 3 mois – 0,5 %),
- Intérêts perçus au titre de l'exercice : €.1.005.

Paris la Défense, le 30 janvier 2012

Grenoble, le 30 janvier 2012

KPMG Audit ID

Bourguignon Audit Associés

Stéphane Devin
Associé

Eric Levoir
Associé

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE APPELEE NOTAMMENT A APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2011 incluant le rapport de gestion du groupe ; rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- Présentation des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur les conventions réglementées et sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat de Madame Sylvie FEYEL et de Messieurs Didier SERCIAT et Bertrand EISELE en qualité d'administrateurs,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Philippe CIMADOMO, Président, Directeur Général

Déclaration du responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Meylan, le 30 janvier 2012

Philippe CIMADOMO
Président, Directeur Général

VI. EVENEMENTS RECENTS

Les communiqués de presse figurant ci-après peuvent être consultés sur le site Internet de la Société (www.metrologic.fr) sous la rubrique « La Société » onglet « Investisseurs ».

Ils constituent l'ensemble des communiqués de presse publiés par la Société depuis le 28 mai 2012, date de publication du Rapport Semestriel :

19 juin 2012:

ERRATUM - Dépôt d'un projet de note d'information et d'un projet de note en réponse relatifs à l'offre publique d'achat simplifiée.

18 juin 2012:

Dépôt d'un projet de note d'information et d'un projet de note en réponse relatifs à l'offre publique d'achat simplifiée.

8 juin 2012:

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société.

5 juin 2012:

Tableau de déclaration mensuelle des droits de vote et des composants du capital au 31 mai 2012.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe, en date de dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document, et que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

VII. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 31 MARS 2012

Le rapport ci-après a fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 28 mai 2012 disponible sur le site Internet de la Société (www.metrologic.fr).

Metrologic Group S.A.
6, chemin du vieux chêne
Inovallée - 38240 Meylan - France
Tél : +33 (0)4 76 04 30 30
Fax : +33 (0)4 76 90 75 71
www.metrologic.fr
S.A. au capital de 1 000 000 €
Siret 322 882 705 00047
Code APE 5829A
N°T.V.A. Intra : FR 16 322 882 705



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2011/2012 Au 31/03/2012



METROLOGIC GROUP

COMPTES CONSOLIDES CONDENSES au 31/03/2012

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

	Note	31/03/2012 en K€	31/03/2011 en K€	30/09/2011 en K€
Goodwills		5 189	5 603	5 447
Autres immobilisations incorporelles		675	1 092	894
Participations dans les entreprises mises en équivalence		68	46	42
Immobilisations corporelles		2 251	2 461	2 335
Actifs financiers non courants		112	109	108
Impôts différés actifs		779	701	728
Total des actifs non-courants		9 074	10 012	9 554
Stocks et en-cours		755	682	719
Clients et comptes rattachés		6 251	7 707	5 133
Autres créances		703	818	1 035
Actifs d'impôts exigibles		939	979	1 183
Placements financiers		5 100	51 822	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		10 003	14 766	10 033
Total des actifs courants		23 751	76 774	18 103
TOTAL ACTIF		32 825	86 786	27 657
Capital social		1 000	1 000	1 000
Réserves		15 896	68 459	7 629
Résultat de l'exercice		4 624	4 695	9 331
Capitaux propres part du groupe		21 520	74 154	17 960
Réserves des intérêts ne conférant pas le contrôle		0	281	0
Résultat des intérêts ne conférant pas le contrôle		0	2	0
Intérêts ne conférant pas le contrôle		0	283	0
Total capitaux propres		21 520	74 437	17 960
Provisions		345	329	333
Dettes financières		637	1 207	952
Impôts différés passifs		402	489	512
Total des passifs non courants		1 384	2 025	1 797
Fournisseurs et comptes rattachés		1 071	818	638
Dettes financières		86	63	63
Autres dettes		2 406	2 161	2 250
Produits constatés d'avance		6 358	7 282	4 949
Total des passifs courants		9 921	10 324	7 900
Total des passifs		11 305	12 349	9 697
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		32 825	86 786	27 657

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

METROLOGIC GROUP

COMPTES CONSOLIDES CONDENSES au 31/03/2012

COMPTE DE RESULTAT

	Note	31-mars-12 En K€	31-mars-11 En K€
Chiffres d'affaires		14 860	13 689
Production stockée		(8)	52
Achats consommés		(639)	(276)
Autres charges externes		(2 250)	(2 394)
Impôts et taxes		(286)	(276)
Charges de personnel		(4 816)	(4 478)
Dotations aux amortissements		(476)	(543)
Autres charges de gestion courante		(284)	(217)
Autres produits de gestion courante		577	747
Résultat opérationnel courant		6 678	6 304
Autres produits et charges opérationnels		0	0
Résultat opérationnel		6 678	6 304
Produits financiers		267	560
Charges financières		(8)	(17)
Résultat financier		259	543
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		22	2
Résultat avant impôts		6 959	6 849
Charges d'impôts sur le résultat		(2 335)	(2 152)
Résultat net de la période		4 624	4 697
Part du groupe		4 624	4 695
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		0	2
Résultat par action (en €)	1.11	1,1655	1,1843
Résultat dilué par action (en €)	1.11	1,1654	1,1836

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

METROLOGIC GROUP

COMPTES CONSOLIDES CONDENSES au 31/03/2012

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	Note	31-mars-12 En K€	31-mars-11 En K€
Résultat		4 624	4 697
Produits et charges non comptabilisés en résultat			
- Ecart de conversion		67	(342)
Total des produits et charges non comptabilisés en résultat		67	(342)
Résultat global de l'exercice		4 691	4 355



METROLOGIC GROUP

COMPTES CONSOLIDES CONDENSES au 31/03/2012

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	Note	31-mars-12 En K€	31-mars-11 En K€	30-sept-11 En K€
Résultat		4 624	4 697	9 331
Ajustements sur :				
Amort & provisions		490	567	1 081
Plus ou moins values de cessions sur immobilisations		10	2	(25)
Quote part résultat sociétés mises en équivalence		22	2	2
Charge d'impôt		2 336	2 152	4 398
Coût de l'endettement financier net		(259)	(543)	(679)
Variation du BFR		1 293	801	703
Impôts sur le résultat payé		(2 334)	(2 683)	(5 150)
Autres produits et charges calculés		203	(51)	5
Intérêts payés		3	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		6 388	4 944	9 666
Interêts reçus		266	559	706
Placements financiers *	1.5.3	(5 100)	(3 322)	48 500
Acquisition d'immobilisations		(154)	(206)	(321)
Cessions d'immobilisations		0	4	32
Cessions d'actifs financiers		0	75	0
Acquisition de filiale, nette de trésorerie acquise				(204)
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissements		(4 988)	(2 890)	48 713
Opérations sur actions propres		0	-9	88
Dividendes versés		-1 388	0	(61 463)
Emission d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	(1)	(1)
Divers		0	0	0
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		(1 388)	(10)	(61 376)
Variation nette de la trésorerie		12	2 044	(2 997)
Trésorerie ouverture		10 033	0	12 949
Effet de la variation du taux de change		(42)	(227)	81
Trésorerie clôture		10 003	14 766	10 033
Variation		12	14 993	(2 997)
Trésorerie + placements		15 103	66 588	10 033

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

* Les CAT de plus de 3 mois ont été isolés en placements financiers

METROLOGIC GROUP

COMPTES CONSOLIDES CONDENSES IFRS au 31/03/2012

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Note	Capital	Résultat et Réserves consolidées	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 30 septembre 2010		1 000	69 590	-1 036	301	77 252	313	77 565
Ecart de conversion					27	27		27
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			0	0	27	27	0	27
Résultat de la période			9 331			9 331	0	9 331
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période			9 331	0	27	9 358	0	9 358
Dividendes versés			-61 463			-61 463		-61 463
Divers mise en équivalence						0		0
Actions propres				132		132		132
Variation de périmètre			110			110	-313	-203
Autres variations			-32			-32		-32
Au 30 septembre 2011		1 000	17 536	-904	328	17 960	0	17 960
Ecart de conversion					67	67		67
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			0	0	67	67	0	67
Résultat de la période			4 624			4 624	0	4 624
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période			4 624	0	67	4 691	0	4 691
Dividendes versés			-1 388			-1 388		-1 388
Divers mise en équivalence						0		0
Actions propres				64		64		64
Variation de périmètre						0		0
Autres variations			193			193		193
Au 31 mars 2012		1 000	20 965	-840	395	21 520	0	21 520

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

Annexe aux comptes intermédiaires consolidés CONDENSES

Entité présentant les états financiers

Metrologic Group est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé au 6 chemin du Vieux Chêne-38240 Meylan.

Les comptes intermédiaires consolidés condensés de la Société pour les six mois écoulés au 31 mars 2012 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe »). Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2011 sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé au 6 chemin du Vieux Chêne-38240 Meylan.

Le métier principal du groupe est l'édition de logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel. La maîtrise d'une triple compétence logicielle, électronique et services font de Metrologic group un spécialiste reconnu dans ce domaine.

Bases de présentation

(a) Déclaration de conformité

Les comptes intermédiaires consolidés condensés ont été préparés en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS 34 « Information financière intermédiaires ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2011. Les comptes intermédiaires consolidés condensés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 mai 2012.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat qui sont évalués à leur juste valeur.

(c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

(d) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les estimations concernent essentiellement :

- les tests de dépréciations des goodwill (voir note 1.4.4) puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance et d'actualisation ;
- le calcul des engagements de retraite (note 1.7)
- les impôts différés et notamment l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs (note 1.10.2)
- la détermination de la juste valeur

Les années 2008 à 2010 ont été marquées par une crise financière et économique qui a pesé sur la demande dans le métier du groupe et donc sur sa performance. Même si certains signes de reprise ont été perçus sur l'année 2011, tout comme au 30 septembre 2011, le contexte économique et financier incertain ne nous permet pas d'anticiper avec précision les prévisions à venir.

Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives moyen et long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité.

Note 1 – Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire au 31 mars 2012 :

- IAS24 Révisée – Parties liées (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011) ;
- Amendement IFRIC 14 – IAS 19 : Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011).
- Amendements à IFRS 7, informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011) ;
- Améliorations annuelles des IFRS.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne

- IFRS 9, Instruments financiers : classifications et évaluations ;
- Amendements à IFRS 7 – informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers ;
- Amendements à IAS 12 – impôts différés – recouvrement des actifs sous-jacents ;
- IFRS 10 – consolidation ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – information à fournir sur l'implication avec d'autres entités ;
- Amendements consécutifs à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 27 et IAS 28 ;
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur
- Amendements à IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression de dates fixes pour les premiers adoptants
- Amendement IAS 1 – Présentation des OCI
- Amendements IAS 19 – Avantages post-emploi
- IFRIC 20 – Frais de découverte.

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

1.1 Méthodes de consolidation

Les états financiers des filiales sont inclus, ligne à ligne, dans les états financiers consolidés.

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Il n'existe pas de co-entreprises dans le Groupe, c'est à dire d'entité contrôlée conjointement avec un autre partenaire, en vertu d'un accord contractuel.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin. Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les soldes bilanciaux, et les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

1.2 Méthode de conversion des éléments en devises

Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

1.3 Paiement sur la base d'actions

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 uniquement pour les plans de stock option octroyés postérieurement au 07/11/2002, dont la période d'acquisition des droits est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

Il n'y a plus de plan de stock option en cours, la totalité des options ont été levées sur l'exercice précédent.

Les charges relatives aux plans d'attribution gratuite d'actions s'élèvent à 231K€ au 31 mars 2012 pour 31K€ au 31 mars 2011.

Il est précisé que le 27 juillet 2011 la société Tridimension Holding S.A.S, devenue actionnaire majoritaire de Metrologic Group SA au cours de l'exercice (cf note 5.3), a mis en place un plan d'attribution de 663 063 actions gratuites de Tridimension Holding S.A.S. au profit des « managers » de la société Metrologic Group. Pour ce plan, Metrologic Group n'a pas l'obligation de fournir les instruments de capitaux propres de sa société mère aux membres de son propre personnel. Par conséquent, Metrologic Group a évalué les services reçus des membres de son personnel conformément aux dispositions applicables aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, et comptabilisé une augmentation correspondante de ses capitaux propres en tant qu'apport de la société mère.

1.4 Actifs non courants

1. 4.1-Goodwill

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1^{er} janvier 2004.

Pour les regroupements d'entreprises effectués après le 1^{er} janvier 2004 et avant le 1^{er} janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs, et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions effectuées à compter du 1^{er} octobre 2010 la norme IFRS 3 révisée est applicable. Cette norme n'a pas trouvé à s'appliquer en 2012 en l'absence d'acquisition. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} octobre 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour les acquisitions postérieures à la 1^{ère} adoption des IFRS, les goodwill issus des regroupements avec les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont suivis en devises et convertis au cours de change du jour de la clôture avec pour contrepartie l'écart de conversion figurant en réserves.

Les transactions et options de ventes (« put ») avec les minoritaires sont traitées en acquisitions complémentaires. La différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs net acquis est inscrite en goodwill.

Suivi ultérieur

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs qu'il a pu perdre de la valeur.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges de gestion courante ». La dépréciation des goodwill est irréversible.

1.4.2- Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels acquis et sont généralement amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation effective.

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais de personnel des ingénieurs développeurs et des testeurs. Les frais de recherche correspondant aux travaux originaux ayant pour objectif d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, visant au maintien des produits existants sont également comptabilisés en charges.

Les frais de développement visant à la création de nouveaux produits ou apportant des fonctionnalités innovantes aux produits existants doivent donner lieu à immobilisation dans les cas où l'analyse des projets afférents répond aux critères techniques et économiques de capitalisation édictés dans la norme IAS 38. Après analyse, il apparaît que la fréquence des mises à jour des versions des logiciels du groupe (tous les 6 mois) a conduit le groupe à comptabiliser ces frais en charges.

1.4.3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

-Matériels et outillages	5 à 8 ans
-Installations générales	5 à 10 ans
-Matériel de transport	4 à 5 ans
-Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
-Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle n'a été affectée aux immobilisations car il s'agit d'actifs destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur vie.

1.4.4 Dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36 les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font l'objet de tests de dépréciation chaque fois qu'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Le groupe Metrologic a retenu plusieurs UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'activité. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et est imputée en priorité aux goodwill.

Au 31 mars 2012 à l'exception de celui d'ATT, les goodwill n'ont pas fait l'objet de nouveaux tests de dépréciation, le groupe estimant qu'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Concernant ATT, compte tenu de la baisse des prestations de services momentanément impactées par la contraction de la demande, le test de dépréciation effectué lors de la dernière clôture a été mis à jour, notamment en ce qui concerne le chiffre d'affaires prévisionnel qui a été revu à la baisse. Sur cette base, aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire. Une hausse de 2,3 points du taux d'actualisation ou une baisse de 35% du chiffre d'affaires attendu au terme de la période de prévision rendrait la valeur recouvrable de l'UGT égale à sa valeur comptable.

-Reprise de la perte de valeur :

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et si il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.5 Actifs courants

1.5.1 Stocks

Les stocks de fournitures et marchandises sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est évalué selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les en-cours de production et les produits finis sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.

Des dépréciations sont constituées dès lors que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition ou au coût de production. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.5.2 Créances commerciales :

Elles sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur sur la base de leur valeur nominale historique, les délais de paiement accordés étant conformes aux usages de la profession.

Sur la base d'une analyse au cas par cas, des dépréciations sont constituées dès lors que le cumul des encaissements espérés est inférieur à la valeur nette comptable de la créance.

1.5.3 Placements financiers

Sur cette période intermédiaire une partie de la trésorerie a été placée en comptes à terme pour une durée de 36 mois afin de profiter de la hausse, très ponctuelle, des taux de placements. Ces comptes à terme sont cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques de fluctuation de valeur significatifs.

1.5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

1.6 Instruments financiers

En conformité avec les normes IFRS (IAS 32 et 39) le groupe a comptabilisé ses actions propres, y compris celles détenues dans le contrat de liquidité, en déduction des capitaux propres.

1.7 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès que le groupe a une obligation actuelle légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

- Régime d'avantages au personnel

La provision est essentiellement constituée des provisions pour indemnités de départ en retraite des salariés. Pour le montant des droits qui seraient acquis par les salariés des sociétés françaises du Groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite la méthode de calcul utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ». Elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite et prend en compte un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, le taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie. Les écarts actuariels sont enregistrés intégralement en compte de résultat.

Le montant des droits acquis par les salariés de la société italienne correspond à la provision pour T.F.R évaluée elle aussi selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

Les autres filiales ne sont pas concernées par ce type de provision

1.8 Fournisseurs et autres créiteurs courants

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

1.9 Dettes financières

Les dettes financières non courantes correspondent essentiellement aux dettes résultant des engagements de rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle.

Les engagements de rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle à la date du regroupement d'entreprise sont évalués à la valeur actuelle de la meilleure estimation de la valeur de rachat issue du contrat. La contrepartie de la dette est imputée sur les intérêts ne conférant pas le contrôle et le solde est comptabilisé en augmentation du goodwill.

Ultérieurement, les effets des changements d'hypothèses prises en compte dans cette évaluation viennent impacter la dette en contrepartie du goodwill, les effets de désactualisation impactent quant à eux le résultat financier et la dette.

1.10 Compte de résultat

1.10.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe provient principalement des sources suivantes

- des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées (mises à jour et support technique),
- des prestations de service comprenant du conseil et de la formation.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de logiciels est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord,
- la livraison du logiciel a eu lieu,
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé,
- le recouvrement est probable.

Si un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut à la vente de prestations associées à la vente de mises à jour de produits et au support téléphonique. Le support de maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est ainsi comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Les contrats de maintenance sont payés par les clients en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires issu des services comprend des prestations d'installation sur site ainsi que des prestations de formation. Il est comptabilisé lorsque la prestation est exécutée sur la base de récapitulatifs d'activité ou en fonction du degré d'avancement dès lors que le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

1.10.2 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale du goodwill, la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés, résultent pour l'essentiel :

- du retraitement des profits internes sur stocks
- du retraitement des provisions d'indemnités de départ en retraite des salariés
- d'autres différences temporelles (provision pour participation, provision congés payés, contribution sociale de solidarité etc.).
- de l'activation des déficits reportables de la filiale CMA Metrolec

- de l'annulation de provision pour dépréciation
- des ajustements de juste valeur comptabilisés lors de regroupements d'entreprises

Un actif d'impôt différé n'est inscrit au bilan que dans la mesure où il est probable qu'il sera récupéré au cours des années ultérieures. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en subventions.

1.11 Résultat par action et instruments dilutifs

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par le groupe (actions propres). Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011 est de 4 000 000, le nombre d'actions propres est de 33023 au 31 mars 2012 contre 33775 au 31 mars 2011.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice l'impact des instruments dilutifs existants à la clôture de l'exercice par application de la méthode dite du « rachat d'actions ». Le nombre d'instruments dilutifs ressort à 452 au 31.03.2012 et 2581 au 31.03.2011.

1.12 Information sectorielle

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la direction générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par la direction générale afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du Groupe sont suivies par la direction générale à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Certains secteurs opérationnels ainsi définis qui présentent des caractéristiques économiques similaires ont été agrégés. Sur cette base, quatre secteurs à présenter ont été identifiés : le secteur France, le secteur Europe (hors France), le secteur US et ATT.

Les résultats sectoriels soumis à la direction générale comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les investissements du secteur correspondent aux coûts encourus au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles autres que les Goodwill.

Note 2 - Evolution du périmètre de consolidation

Néant

Note 3 - Faits majeurs de la période intermédiaire

Néant

Note 4 – Eléments postérieurs à la clôture du premier semestre

Néant

Note 5 – Information sur le chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par zone géographique (K€) :

	31/03/12	31/03/11	30/09/11
France	2864	2951	6193
Export (hors Europe)	6276	5826	11172
UE (hors France)	5720	4911	10273
TOTAL	14860	13688	27638

Chiffre d'affaires par secteur d'activité (K€) :

	31/03/12	31/03/11	30/09/11
Cœur de Métier *	10631	8983	18880
Electronique + Négoce	1649	941	2082
Prestations de services	2580	3764	6676
TOTAL	14860	13688	27638

* Cœur de métier = licences+maintenances associées

Note 6 – Information sectorielle

S1 2010/2011 (en K€)

Secteur	Chiffre d'affaires Consolidé	Résultat contributif avant impôt	Actifs non courants (hors goodwill et IDA)
France	6068	6169	1073
Europe (hors France)	3682	233	197
US	1629	224	854
ATT	2309	223	1584
Total	13688	6849	3708

S1 2011/2012 (en K€)

Secteur	Chiffre d'affaires Consolidé	Résultat contributif avant impôt	Actifs non courants (hors goodwill et IDA)
France	6229	6431	810
Europe (hors France)	4425	428	196
US	3010	452	863
ATT	1196	-352	1237
Total	14860	6959	3106

Note 7- Capitaux propres

Capital social :

Le capital social de METROLOGIC Group S.A est composé de 4.000.000 d'actions de 0,25 Euro de valeur nominale. Le nombre d'actions propres détenues au 31 mars 2012 est de 33023.

Le tableau de variation des capitaux propres du 01/10/10 au 31/03/12 : voir état de synthèse.

METROLOGIC GROUP

Rapport d'activité semestriel pour la période du 01/10/2011 au 31/03/2012

Au cours du premier semestre 2011/2012, Metrologic group a réalisé un chiffre d'affaires de 14,9M€, contre 13,7M€ pour le premier semestre 2010/2011 soit une croissance de 8,6%. Cette croissance est essentiellement tirée par l'activité « éditeur », son cœur de métier, qui affiche un chiffre d'affaires en hausse de 18,3%.

Les prestations de services, avec une décroissance de 31%, malgré un deuxième trimestre légèrement meilleur restent en forte diminution. En revanche, les activités de vente de produits connexes, électronique et négoce, progressent de 75% par rapport au premier semestre 2010/2011, à 1,6M€.

Le résultat net semestriel part du groupe pour ce premier semestre s'élève à 4624K€ contre 4695K€ pour le premier semestre N-1. Ce résultat net semestriel part du groupe représente 31% du chiffre d'affaires, ce ratio était de 34% sur le premier semestre N-1. Le résultat opérationnel courant s'établit à 6,7M€ et représente 45% du chiffre d'affaires consolidé. La forte croissance des activités « connexes » explique, en partie, cette légère perte de rentabilité opérationnelle.

Au cours de ce même semestre la société mère METROLOGIC GROUP SA a réalisé un chiffre d'affaires de 10,7M€ et a dégagé un résultat net de 4,6M€ qui représente 43% du chiffre d'affaires.

En conclusion, compte tenu du manque de visibilité lié au contexte économique et financier incertain, la société Metrologic Group considère qu'elle n'est pas en mesure de faire des prévisions suffisamment fiables pour les communiquer, pour le moment, et demeure prudente, tout en poursuivant une politique de gestion rigoureuse afin de traverser au mieux une nouvelle crise mondiale de l'investissement qui ne manquera pas de toucher tous les pans de l'industrie. Les prévisions sur 3 années communiquées dans le dernier rapport d'activité semestriel (31 mars 2011) ne sont pas maintenues du fait du manque de visibilité ci-dessus évoqué.

Complément d'informations pour la période du 01/10/2011 au 31/03/2012

Information sur les risques : La société n'a pas recensé de risque complémentaire à ceux indiqués dans le rapport annuel et dans le document « Autres information ».

Parties liées : Il n'y a aucune transaction significative, en dehors des conditions normales de marché, avec les parties liées. Se référer au rapport annuel.

ANNEXE

METROLOGIC GROUP S.A.
 Société anonyme au capital de 1 000 000 d'euros
 Siège social: Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN
 '322 882 705 R.C.S. GRENOBLE
 Chiffre d'affaires consolidé (hors taxes)
 (En milliers d'Euros)

	01/10/2010 au 30/09/2011	01/10/2011 au 30/09/2012	Variation %
Premier trimestre exercice:	7 138	7 737	8,39%
France	1 518	1 516	
U.E (hors France).....	2 388	2 855	
Export (hors UE).....	3 232	3 366	
Deuxième trimestre exercice:	6 550	7 123	8,75%
France	1 433	1 348	
U.E (hors France).....	2 523	2 865	
Export (hors UE).....	2 594	2 910	
Total	13 688	14 860	
Dont Cœur de Métier (Licences+ Maintenances).	8 983	10 631	
Dont prestations de services.	3 764	2 580	
Dont Electronique + Négocce	941	1 649	



**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle 2012 - Période du 1^{er} octobre 2011 au 31 mars 2012**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Metrologic Group S.A., relatifs à la période du 1^{er} octobre 2011 au 31 mars 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 28 mai 2012

KPMG Audit ID

Stephane Devin

Associé

Grenoble, le 28 mai 2012

Bourguignon Audit Associés

Eric Levoir

Associé

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL

Responsable du rapport d'activité semestriel
Monsieur Philippe CIMADOMO, Président Directeur Général

Déclaration du responsable du rapport d'activité semestriel

"J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Meylan, le 28 mai 2012

Philippe CIMADOMO
Président directeur Général

